

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

F E V R I E R 1733.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXIII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible : pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois separez, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même debite plusieurs Journaux Historiques : Politiques, & Litteraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux, Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabue, à present 20. vol. : Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 14. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux, & la lecture en est également instructive & amusante. Ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes separez. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un Volume tous les trois mois.

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou , Récueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Fevrier 1733.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses depuis le mois dernier.

I. **L**E Pere Graindorge , Prêtre de l'Oratoire à Caën en Normandie, dont on a parlé ailleurs * , nous fournit encore une Lettre digne de la curiosité publique , & par conséquent de la place que nous lui donnons dans ces memoires. C'est une réponse à une autre Lettre qui lui fut écrite le 14. Avril dernier par Mr. de Rosel son neveu , Lieutenant au Régiment de Ber-

F 2 ry,

* Voyez Août 1731. où il est dit que ce Pere, né parmi les Protestans, ayant abandonné le parti des Appellans de la Constitution Unigenitus, qu'il avoit suivi jusqu'au commencement de cette année, revocqua son appel au futur Concile, & fit son desaveu par deux Lettres, dont l'une fort pathétique, adressée au Cardinal de Bissy, est rapportée en substance, pag. 90. & 91. du même Journal.

ry, Infanterie ; par laquelle cet Officier l'informe de sa conversion à la Foi Catholique, de son abjuration, & quels en ont été les motifs. Le Pete Graindorge dans sa réponse va au devant de ce qui pourroit faire peine à un néophite, qui, sujet encore aux idées dont le Protestantisme lui a rempli l'esprit, est porté à juger par elles des usages de la Religion, ou à confondre avec eux les abus qu'elle désavoüe. Voici comment cette piece est conçüe.

Vous l'avez heureusement reconnu par vous-même ; la Religion Catholique n'est point telle que les Ministres Protestans ont soin de la représenter. Ils ont toujours mis sur son front grave, mais serain, un masque hideux qui la déguise à des yeux étrangers. Approfondissez la, mon très-cher neveu ; connoissez la telle qu'elle est en elle-même, & telle que nous la représentent nos expositions de Foi ; parmi lesquelles celle de l'Illustre Mr. Bossuet tient un rang distingué. Vous y verrez combien injuste est le reproche d'idolatrie qui nous a été fait avec autant d'opiniâtreté que d'injustice. Repeté un million de fois, il a été impossible de le prouver une seule. Quelques excès où tomboient des personnes superstitieuses, ou dont on auroit négligé l'instruction, ne doivent point être objectés à l'Eglise Catholique : Elle ne les enseigne point, elle n'y consent point ; & quand elle en est avertie, elle les désavoüe. Pourquoi les Protestans ne veulent-ils point user d'équité à son égard ? Pourquoi la rendent-ils responsable de tous les écarts où quelques particuliers ont pu se jeter ? Que penseroient ils de nous, si nous leur imputions toutes les fureurs, tout le fanatisme des Anabatistes, & des Trembleurs.

On ne doit pas non plus juger de la Religion par le premier coup d'œil qu'on jette sur les ceremonies
publiques.

publiques, ou sur la pratique des peuples. Nourris dans des préjugés défavorables, on pourroit être blessé de cette vûë. Il faut remonter jusqu'aux principes de la Religion, & jusqu'à ses Dogmes avoués par le consentement unanime de tous les siècles. Cette regle ne scauroit tromper. Ainsi affermi, on n'est point blessé de ce qui choque les esprits superficiels. On ne s'étonne plus de voir le génie de chaque Nation ajouter au culte essentiel des usages indifferens & arbitraires. L'Espagne & l'Italie tournent le culte public en spectacle & le revèrent de tout ce qui peut frapper les sens. La France plus sérieuse en matiere de Religion, a conservé long-tems un culte plus simple, & par là même plus majestueux; mais ni l'Italie, ni l'Espagne ne confondent pas pour cela l'honneur suprême qui n'est dû qu'à Dieu, avec l'honneur relatif & subalterne que l'on rend à ce qu'il a sanctifié. Les devoirs d'adoration, l'obligation indispensable d'un amour souverain, l'aveu d'une entiere dépendance, l'hommage total de l'esprit & du cœur, sont des droits réservés à Dieu seul, droits incommunicables à la créature, dans quelque degré d'élevation qu'elle puisse être. Dieu ne partage point ce qui n'est dû qu'à lui; mais il ne défend point d'honorer d'un culte proportionné ce qui a rapport à lui, & ce qui représente ses divins attributs.

Je ne vous dis ceci, mon très cher neveu, que pour vous affermir contre l'impression que pourroient faire sur vous certaines pratiques de devotion dont vos differens voyages vous offriront la vûë: Spectacle innocent pour un ancien Catholique, instruit des principes & des regles de la Foi; Spectacle dangereux pour un néophite, qui passe d'une Secte où le culte est nud, sec & décharné, dans l'Eglise où le culte accidentel & exterieur interesse l'imagination & les sens.

Vous vendez ma joye pleine & entiere, mon très-cher neveu, en m'apprenant que vous avez trouvé une sensible consolation dans un Sacrement que les prétendus Réformés regardent comme une affreuse tyrannie, les mauvais Catholiques comme un joug dur & insupportable; les vrais pénitens comme un frein salutaire & une source de paix. Si la Confession humilie l'orgueil humain, elle dédommage bien de cette humiliation par la confiance qu'elle inspire; mais cette douce confiance n'est que pour les ames touchées d'un vif & sincere repentir, & qui se soumettent docilement à tout ce que leur prescrit un Ministre éclairé, pour prévenir leurs rechûtes. Les Catholiques qui ne se confessent que par routine, que par respect humain, & comme pour se délivrer d'une espece de fardeau qu'ils déposent & reprennent tour-à-tour, n'obtiennent point le prix, & ne goûtent point les douceurs d'une véritable réconciliation.

Que les irrévérences dont vous ne serez que trop souvent témoin dans nos Eglises, ne vous ébranlent pas, mon très-cher neveu. Ce que vous avez souvent entendu dire aux Sacramentaires, que si les Catholiques étoient persuadés de la présence réelle de Jesus-Christ sur nos Autels, on les verroit plus respectueux & plus attentifs, est un raisonnement frivole qui ne conclut rien. Il est aisé même de le tourner contre eux. Ne sont-ils pas convaincus par la Foi & par la raison de la présence de Dieu en tous lieux; cependant malgré cette conviction ne se permet-on pas parmi eux mille honteux désordres, sous les yeux redoutables de la Divinité présente à toutes choses? Qu'ajoute donc la présence du Corps & du Sang de Jesus Christ de plus redoutable & de plus respectable, que la très-réelle & très-intime présence de Dieu? Les sens ne sont pas plus frappés dans l'une que dans l'autre circonstance. Or les sens ne sont que trop

trop malheureusement la regle de nos respects & de nos hommages. Les lumieres de la Foi & de la raison n'agissent dans la plüpart des hommes que par intervalles & comme par secousses : Les sens trop actifs, & une imagination vagabonde prennent le dessus, & produisent mille irrégularités choquantes. C'est ce que dans les Offices publics vous remarquerez également au milieu de St. Paul de Londres, comme à Nötre-Dame de Paris.

L'Anglican, il est vrai, rejette la verité du Sacrifice de l'Autel, & ne regarde sa Liturgie que comme une pure commémoraison ; mais il est persuadé que c'est une représentation religieuse du Sacrifice offert sur la Croix ; Sacrifice dont la Foi devoit être tellement occupée dans ces momens, que l'impression en passät sur l'exterieur de tous ceux qui y assistent.

Ce que je dis ici ne va pas à la décharge des Catholiques irréligieux, qui profanent nos Temples par leurs irréverences ; elles doivent faire couler nos larmes, & elles meritoient d'être sévérement réprimées par l'autorité publique ; mais je dis qu'il faut crier aux Protestans & aux Catholiques libertins & profanateurs : Jeremie 2. 10. Passez aux Isles de Cethim, & voyez ce qui s'y fait : Envoyez en Cedar, & confidez bien ce qui s'y passe. Entrez dans les Pagodes des Indiens ; pénétrez, si vous pouvez, dans les Mosquées des Musulmans ; voyez des Peuples infideles courbés, prosternés, dans un profond silence ; comparez leur culte avec le vôtre, & jugez ensuite si l'exterieur est une regle décisive de la Verité de la Religion.

A ne considerer que superficiellement les choses, vous ne trouverez pas encore une grande difference entre les moeurs du commun des Catholiques & celles des Protestans. Par tout il y a un mélange de vices & de vertus, de science & d'ignorance. A Sparte on observoit

observoit une discipline austère & rigide : Il y avoit beaucoup de probité chez les Romains pendant les premiers siècles de la République ; les Mahometans exercent l'aumône & l'hospitalité d'une manière à nous confondre ; l'opinion de la Métémpsychose rend les Indiens Orientaux tout-à-fait humains & compassifs. Que conclure de tous ces vestiges de bonté & d'humanité ? Dira-t-on que ces Peuples ont possédé ou possèdent la vraie Religion ! La conclusion seroit obscure. Que les Protestans ne se prévalent donc point de la probité qui peut se rencontrer parmi eux , ni de la police extérieure qui s'observe dans plusieurs de leurs Villes , où le Magistrat est en possession de presque toute l'autorité Ecclésiastique. Il faut en venir à quelque chose de plus décisif. Il se trouve des vertus morales dispersées par tout ; mais l'union & l'assemblage des vertus Chrétiennes ne se trouvent que dans l'Eglise Catholique , où elles ont été enseignées constamment & pratiquées sans interruption. Il n'y a point de Secte qui par des erreurs n'ait donné atteinte à quelque point de discipline. Le Dogme & la Morale sont trop étroitement liés , pour que la corruption de l'un n'entraîne pas la corruption de l'autre. A quoi ne conduit pas le dogme de la justice inamissible , & de la justification par la seule Foi , soutenu par les Calvinistes , attaché au Synode de Dordrecht ? Quelles affreuses conséquences ne tire-t-on pas de leur Grace nécessitante & de la Réprobation positive & absolue ? Je sçais qu'ils n'agissent pas tous conséquemment à leur Doctrine. Dieu par une providence pleine de miséricorde ne permet pas que les hommes suivent tous les égaremens de leur esprit , & toute la corruption de leur cœur. Il reste toujours quelques vérités salutaires dans l'ame , qui inspirent l'horreur de certains vices , & qui portent à la pratique de quelques vertus. Mais il est toujours d'une extrême importance d'éviter

À éviter les erreurs mêmes qui ne paroissent que spéculatives. Il n'en est aucune qui ne soit féconde en tristes conséquences pour les mœurs.

Vous voyez, mon très cher neveu, que je n'entre point dans le fond des Controverses. Je ne fais que cotoyer cette vaste mer de disputes, où les Protestans voguent à l'avanture, sans trouver jamais terre. Ils ne sçauroient rencontrer de fond solide où ils puissent demeurer à l'ancre. Faute d'un Tribunal infailible qui est chez nous un Port assuré, ce qu'il y a de personnes sçavantes dans leur secte est emporté par tout vent de doctrine, tandis que le peuple continuë dans ses premiers préjugés de la prétenduë Reforme, & se laisse conduire, sans s'en apercevoir, par la voye d'autorité. Il se croit libre ce peuple séduit, à qui on a appris à secoïer tout joug en fait de Religion; & il ne voit pas qu'il suit aveuglément, & d'une maniere servile, tous les caprices de ses mercenaires conducteurs. En effet, on ne peut pas dire que le Peuple ait formé sa Foi par la voye de l'examen & de la discussion; il croit, parce qu'il est instruit d'une certaine maniere qu'on lui propose comme la plus sûre. Les Ministres prennent donc la place des Evêques, & substituent leur autorité personnelle, ou tout au plus celle des Synodes, à l'autorité perpétuelle & universelle de l'Eglise Catholique. Je sçais qu'ils renvoient leurs Auditeurs à l'Ecriture; mais traduite, mais interpretée & expliquée par eux. Il faut que le peuple croye fermement qu'ils ont bien traduit, bien interpreté, bien expliqué. En vérité, n'est-ce pas s'approprier l'autorité dont l'Eglise Catholique a toujours été en possession; possession fondée sur des titres incontestables, & aussi anciens qu'elle même! O, mon très-cher Neveu, n'oublions jamais l'insigne faveur que nous avons reçue d'être rentrés dans cette société sainte, dont les Apôtres ont été les fondateurs, qui a
fourni

fourni un nombre prodigieux de courageux témoins, qui ont répandu leur sang pour attester les vérités dont elle est dépositaire, qui a eu pour maîtres tant de Docteurs, dont la sainteté a égalé les lumières! Une société, qui en se perpétuant par un mariage élevé à la dignité de Sacrement, a conservé en même-tems les prérogatives de la continence dans plusieurs de ses membres, & qui seule enfin conserve le véritable esprit de pénitence dans ceux qui se convertissent.

Quelque sincère que soit votre conversion, mon très-cher neveu, & quelque bien décidées que soient vos difficultés, il vous restera encore des ennemis à combattre; c'est le respect humain, ce sont les plaintes & les reproches d'un pere, qui ne verra plus en vous l'héritier de ses sentimens sur la Religion; mais n'appréhendez rien. Vous ne devez pas préférer un pere, quelque tendre qu'il soit, à Jesus Christ. L'Evangile vous le défend. D'ailleurs, Dieu, à qui vous n'appartenez que par une providence generale, tandis que vous étiez hors de l'Eglise, vous soutiendra par une providence particuliere. En un mot, ne craignez rien. Vous acquererez infiniment plus que vous ne pourriez perdre. De mon côté je contribuerai de tout mon pouvoir à votre satisfaction. &c.

Nous pouvons ajouter à cette Lettre, quoique ceci ne soit pas un point de Litterature, qu'on mande du Régiment de Berry, " que le domestique de Mr. de Rosel, édifié de la piété de son maître, a suivi son exemple en abjurant l'hérésie, & que ces deux néophytes sont des modèles d'édification. C'est principalement par cet endroit que l'Eglise estime de pareilles acquisitions. Sa joye ne résulte pas tant du grand nombre de ses enfans, que de leur humble & tranquille docilité soutenuë d'une piété sincère.

II. On débite à Leide chez Jean Arn-Langerak, Libraire, les petites œuvres, ou, Opuscules de GODEFROY celebre Jurisconsulte: *Jacobi Gothofredi F. C. & Professoris Juris celeberrimi, primùm in Academiâ Genevensi, dein ejusdem Urbis Senatoris, Consulis V. & patria nomine variis legationibus in Galliam, Germaniam, Pedemontium, atque Helvetiam præclarè functi, opera juridica minora.* Ces Traités & Discours au nombre de 27. regardent particulièrement le Droit ancien sous les Empereurs Payens & Chrétiens, & il y est éclairci par tout ce que l'antiquité Grecque & Romaine y peut contribuer. Ce Recueil sert de supplément, ou de suite aux quatre volumes du *Thesaurus Juris Romani*, qui se réimprime actuellement à Utrecht, & qui doit paroître dans peu. On trouve déjà dans ce Trésor du Droit Romain trois des 27. opuscules, dont voici le titre, & il sera libre à ceux qui acheteront le Recueil, de ne pas acheter ces trois pièces, & d'en rabattre le prix.

I. JACOBI GOTHOFREDI *Fontes IV. Juris Civilis in unum collecti, continentur iis, I. Explicatio & Historia XII. Tabularum, II. Lex Julia & Papia Poppæa, repetita Prælectionis, cum not.*

2 ——— *Animadversionum Juris Civilis Liber.*
3 ——— *De Cenographio, deque diversis super ejus Religione, Ulpiani & Marciani sententiis; Diatriba.*

4 ——— *Discursus historicus ad legem Quisquis; Cod. ad L. Juliam Majestatis.*

5 ——— *De Imperio Maris, & de Jure Naufragii, Colligendi, Legeque Rhodia.*

6 ——— *Diatriba 1. de Jure Præcedentia, repetita Prælectionis, 2. de notis seu signis Præcedentia, 3. De Erematicis seu Cantelis in Controversiis Præcedentiarum.*

- 7 ——— *Tractatus novus & practicus de Salario, repetita prælectionis.*
- 8 ——— *Oratio I. Ulpianus; seu, de Majestate Principis Romani Legibus soluta.*
- 9 ——— *Oratio II. Julianus; seu, de Arcanis Juliani Imp. Artibus, ad profligandam Religionem Christianam.*
- 10 ——— *Oratio III. Achaïca; seu, de causis interitus Reipublica Achaorum.*
- 11 ——— *Libanii Sophista seu Oratoris Antiocheni Oratio I. de Patrociniis, cum notis J. Gothofr.*
- 12 ——— *Libanii Sophista seu Oratoris Antiochi. Oratio II. Pro Agricolis; de Angariis. Cum notis J. Gothofr.*
- 13 ——— *Libanii Soph. seu Oratoris Antiochi. Oratio III. ad Imperatorem, de Vindictis. Cum notis J. Gothofr.*
- 14 ——— *Libanii Soph. seu Oratoris Antiochi. Oratio IV. ad Imperatorem, suasio Legis, adversus Ingredientes in Magistratum domos. Cum notis J. Gothofr.*
- 15 ——— *Libanii Soph. seu Oratoris Antiochi. Oratio V. ad Imperatorem, adversus assiduos apud Magistratus. Cum notis J. Gothofr.*
- 16 ——— *Libanii Antiocheni, pro Templis Gentilium non excindendis, ad Theodosium Imperat. Cum notis J. Goth. NB. Omnes hæc Libanii Orationes, unâ vel alterâ exceptâ, à Gothofredo primùm sunt editæ, neque in Libanii Operibus reperiuntur.*
- 17 ——— *Dissertatio de mutatione & augmento monetae aureae, ad exp. Leg. 2. Cod. Justiniani.*
- 18 ——— *De functione & aequalitate in mutuo, ad intellect. Veramque lectionem Leg. 2. de rebus creditis.*

- 19 ——— De electione Magistratus inhabilis, seu incapacis per errorem facta, ad Leg. Barbarii D. de officio Pratorum.
- 20 ——— De valendis mulieribus, deque exuvia capitis Dissert. ad D. Pauli Loc. I. ad Corinthios.
- 21 ——— Epistola de interdicta Christianorum cum Gentibus communiione, deque Pontificatu maximo.
- 22 ——— De famosis latronibus investigandis, Dissert. ad L. Si Barsatoram 10. Cod. de Fidei-jussoribus.
- 23 ——— De Nuptiis Consobrinorum, ubi lex Celebrandis 19. Cod. de Nuptiis illustratur.
- 24 ——— De Testamento tempore pestis; vel à Testatore peste contacto condito, ubi Lex Casus majoris 8. Cod. de Testamentis illustratur.
- 25 ——— De Paganis, Sacrificiis & Templis, ad Tit. X. de Paganis, libri XVI.
- 26 ——— De diversis regulis Juris antiqui commentarius.
- 27 ——— Manuale Juris, seu parva Juris mysteria, quibus quatuor sequentia continentur Juris Civilis Romani. I. Historia. II. Bibliotheca. III. Florilegium sententiarum Juris. IV. Series librorum & titulorum in Digestis & in Codice.

III. Everard Kintz, Libraire à Liege, vend actuellement un in octavo de 458. pages de matiere nouvellement imprimé sur grand papier, sous ce titre : *Devotion solide aux ames du Purgatoire divisée en trois parties*, par un Carme Déchaussé. La premiere contient les motifs les plus pressans qui doivent nous animer à soulager les ames ; la seconde, les moyens propres pour les aider ; la troisieme, cent questions curieuses pour servir d'éclaircissement à plusieurs difficultés qui se rensoient sur ce sujet,

Le stile des deux premières parties est tendre, & les expressions vives de l'Auteur répondent à son dessein. Les motifs de la devotion aux ames du Purgatoire, sont, la gloire de Dieu, la griéveté de la peine du dam, celle du sang, nôtre intérêt propre, l'exemple des Saints, nôtre obligation. Les moyens sont, l'aumône, le jeûne, & l'oraison. On y trouve par tout des histoires tirées des meilleurs Auteurs, & des prieres particulieres qui n'ont pas encore paru. Le reste est un discours suivi, pressant, soutenu de raisons solides, & d'une vive morale.

On demande d'abord dans la troisième partie, dont le stile est tout scholastique, par conséquent moins orné, s'il y a un Purgatoire? Ce Dogme y est prouvé par l'Écriture, les Conciles, les Peres. Les Juifs, les Mahomerans, les Philosophes, les Poètes anciens sont mis en lice pour justifier ce point de Doctrine. L'Auteur demande ensuite quels Hérétiques ont le plus fortement combattu cette verité, où l'on place communément le Purgatoire? Combien il est éloigné de nous, s'il y a du feu materiel; comment ce feu agit sur les ames; si les ames sont tourmentées par les démons; si tous les hommes vont en Purgatoire; si l'on y est condamné pour des imperfections; combien durent les peines qu'on y souffre; si la devotion aux ames est ancienne; de quoi leur profite le son des cloches, l'eau benite, les encensemens, les épitaphes, les Oraisons funebres; s'il faut être en grace pour les aider; s'il est permis de se dépouïller de ses propres satisfactions pour les ceder aux ames &c. On s'étend fort au long sur la Messe pour les morts, sur les Anniversaires, sur les Autels privilegiés, sur les Indulgences, principalement sur la Bulle Sabbatine, sur les apparitions des ames aux vivans. Cette troisième

6^{ème} partie qui emporte la moitié du Livre , est proprement un Catéchisme Théologique du Purgatoire , & un mélange de science & de devotion , de doctrine & de piété , de lumière & d'onction , très-important , très-instructif , & capable d'exciter la curiosité des Sçavans , & d'animer la compassion des Fideles envers les ames souffrantes.

IV. C'est à l'extrait abrégé de ces deux ouvrages qu'on s'en tiendra ce mois-ci , pour finir celui du second Tome de l'Histoire de Charles XII. Roi de Suède , dont le commencement est au dernier Journal.

*Suite & fin du contenu de l'Histoire de Charles XII.
par Mr. de Voltaire.*

... On verra ici avec plaisir avec quelle adresse le Marquis de Fierville , & un autre Gentilhomme François nommé Villelongue tirèrent le Roi de Suède du mauvais pas où il étoit , & l'entretien qu'eut ce dernier avec Achmet. Le Moufti déposé , le Kan des Tartares exilé , le Pacha de Bender relegué , le Visir dégradé parurent d'abord des suites de cette conversation ; mais c'est encore aujourd'hui un problème , si les affaires de Suède eurent part à ces événemens. On obtint cependant que le Roi de Suède eût la petite Ville de Demotica pour prison ; mais il s'en fallut bien qu'il y fût autant à son aise qu'il l'avoit été à Bender. Le nouveau Visir ne fit que paroître & disparaître , il fit place à Ybrahim Molla , qui projetta d'abord de faire la guerre aux Moscovites , vint camper auprès de Demotica , & fit prier le Roi de Suède de le venir trouver. Charles choqué de cette invitation lui envoya son Chancelier Mullern , & feignant une maladie , se met au lit où il demeura dix mois : Il y apprit les victoires , les malheurs & la prise de Strinbeck , la perte que le
Duc

Duc de Holstein avoit faite de ses Etats, & celle qu'il avoit faite lui-même de la Pomeranie. Nous ne suivrons point Mr. de Voltaire dans le détail de ces événemens; enfin le Roi de Suede par la mort du nouveau Visir qui fut étranglé, perdit toutes ses esperances. Il tombe réellement malade, on l'oublie presque, & en plus d'un endroit on le croit mort. Il engage sa sœur Ulrique-Eleonor à se charger de la Regence de Suede; mais cette Princeesse voyant qu'on la veut obliger à faire la paix avec le Dannemark & la Moscovie, se démet, & fait sçavoir à son frere ce qui se passe.

Ces nouvelles déterminent Charles à faire signifier au Visir qu'il veut partir; ce Ministre lui fait dire qu'il est à son choix de s'en aller ou de demeurer. Cette liberté achève de le resoudre. Il part le 1. d'Octobre 1714. Le Roi Stanislas quitta en même-tems la Turquie, & se retira dans le Duché des Deux-Ponts. On sçait que contraint d'en sortir après la mort du Roi de Suede, il passa à Veissenbourg en Alsace, & que le Roi Auguste en ayant fait faire des plaintes au Duc d'Orleans, ce Prince répondit que la France étoit en possession d'être l'azile des Rois malheureux. Pour revenir au Roi de Suede, ce Prince étant arrivé à Targovitz sur les frontieres de la Transilvanie, renvoya son escorte, se separa de sa suite, après lui avoir donné rendez-vous à Stralsund, & ne gardant avec lui qu'un jeune homme nommé Döring, se déguise pour éviter les receptions magnifiques qu'on se préparoit à lui rendre dans les Villes de son passage, fit presque le tour de l'Allemagne en poste, arriva en 16. jours à Stralsund, & quoiqu'il ne se fut point couché, à peine eut-il dormi quelques heures, qu'il fit la revûe de ses Troupes, & envoya par tout ses ordres pour commencer la guerre.

L'Europe avoit bien changé de face pendant son absence ; Mr. de Voltaire s'applique sur-tout à décrire l'état où se trouvoit le Nord. Le Czar avoit déjà conquis sur la Suede Riga , la Livonie , l'Ingrie , la Carelie , & la moitié de la Finlande. Ce Prince étoit alors dans le Nord ce que Charles y avoit été. Mais il sçut mieux se conserver dans ce haut degré de puissance qui étoit tout entier son ouvrage.

Le Roi de Suede s'occupoit à fortifier Stralsund menacé par les Rois de Dannemarc & de Prusse , & n'en sortit pas même pour honorer les nôces de sa sœur avec le Prince de Hesse qu'il fit son Generalissime. Wismar & Stralsund assiégés en même-tems , une Escadre Suedoise coulée à fonds près de cette dernière Place , le Czar avec 170. Navires & 30000. hommes de débarquement prêt à envahir la Suede , tandis que ses Troupes de terre achevoient de conquérir la Finlande, Sterin pris par le Roi de Prusse ; l'Isle d'Usedom , si importante pour la navigation de l'Oder , envahie par ce même Prince , reprise par les Suedois , attaquée de nouveau par les Prussiens , & enlevée malgré la belle résistance de Dufferp qui s'y fit tuer ; le Roi de Suede enfermé avec 9000. hommes dans Stralsund , attirerent de nouveau l'attention de toute l'Europe sur Charles XII. Ce Prince paroît avec la même intrépidité qui avoit fait trembler le Nord devant lui , mais non pas avec le même bonheur. Il perd à l'attaque de l'Isle de Rugen son cher Grothusen , & la plûpart de ses meilleurs Officiers , & Poniartoski lui sauve la vie. Enfin obligé de sortir d'une Place qui n'étoit plus qu'un amas de pierres , il fait une retraite aussi glorieuse qu'auroit pû être la levée du Siège. Il passe à Carlescron , il y refait une armée & une flotte , mais en achevant de

ruiner son Royaume. On s'attendoit à lui voir employer des forces qui lui couteraient tant, à la défense de ses Etats attaqués de toutes parts; mais si on sçavoit ce qu'il devoit faire, on ne devoit jamais ce qu'il feroit. Il passe en Norvege pour y faire des conquêtes; la défense n'étoit pas de son goût; Cette réfolution étonne pourtant moins que l'inaction du Czar qui étoit convenu avec ses Alliés de faire une descente en Suede; mais ce Prince avoit d'autres vûes. Pour les expliquer, l'Auteur commence par nous faire le portrait du Baron Henri de Goertz, le favori, le Ministre, & tout le Conseil du Roi de Suede. *Ce Roi qui a l'âge de 20. ans n'avoit donné que des ordres au Comte Piper, recevoit alors des secours de Goertz.* Nous n'entrons point dans le détail des projets que forma ce Ministre, ni des raisons que le Roi son Maître avoit d'être piqué contre le Roi George d'Angleterre, non plus que de ce qui avoit refroidi le Czar à l'égard de ses Alliés. Conjonctures favorables sur lesquelles Goertz fonda le dessein d'une révolution, dont le but étoit de rétablir le Roi Stanislas sur le Trône de Pologne, & Jacques III. sur celui de la Grande-Bretagne. Tandis qu'il négocioit pour la réussite d'une si grande entreprise, Charles & son Beaufrere conqueroient la Norvege; mais par le peu de prévoyance du Roi de Suede pour fournir son armée de vivres, sa proie lui échappe. Le Roi de Dannemarck courut au secours de la Norvege, & son ennemi fut obligé de revenir en Suede; d'où il repasse bientôt après en Norvege, & y forme au cœur de l'hyver le siege de Frederics.-Hall. On ne peut lire sans étonnement ce qu'il eut à souffrir dans cette expédition; mais un autre objet faisoit d'abord le Lecteur, c'est la mort de ce Prince tué dans la tranchée à l'âge de 36. ans. On voit à

la suite de cet événement le portrait de ce Prince, qui après avoir été sincèrement Luthérien, en étoit venu par degrés à n'avoir plus de ses anciens principes, que celui d'une prédestination absolüe, qui, selon l'Auteur, favorisoit son courage, & justifioit ses témérités. Mais sera ce aux yeux des sages qu'un dogme si insensé excusera un défaut, qui a causé tous les malheurs, & terni toute la gloire de son Héros?

V. Les deux sujets proposés à ceux qui voudront disputer les deux prix, que l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts établie à *Bordeaux* doit distribuer le 25. Août de la présente année sont, premièrement, *la circulation de la sève dans les plantes*, soit que l'on veuille l'établir, ou réfuter ce système. Secondement, l'explication de *la nature de l'air & de ses propriétés*. Les pieces seront reçues jusqu'au premier de Mai prochain inclusivement, & adressées à Mr. Sarau, Secrétaire de l'Académie, ou au Sr. le Brun son Imprimeur. Mr. l'Abbé de la Quintine est l'Auteur de la Dissertation sur le *Magnétisme des corps*, qui a remporté l'un des deux prix de 1732. L'Académie a été obligée de réserver l'autre prix, & elle le joindra aux deux suivans.

V. La *Pelote de neige* est le mot de la première Enigme du mois passé; & le *Chapeau* celui de la seconde.

ENIGME.

Avant que d'une main legere
On m'eut fait pour la propreté,
Cent fois d'un cœur précipité
J'ai suivi ma volage mers.

*A present par un sort contraire
 Dans un lieu plein d'obscurité
 Aux dépens de ma liberté
 Je trouve mon gîte ordinaire.*

*Quand je fors de cet endroit creux
 Iris, l'objet de mille vœux,
 Me fait baiser sa belle bouche.*

*Le Roi par la même faveur
 Permet qu'à la sienne je touche
 Jugez par là de mon bonheur.*

A R T I C L E I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en BARBARIE, en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le puis le mois dernier.

I. **A** Prés le débarquement à Oran des Troupes & des munitions qui avoient été à bord du grand convoi arrivé à Barcelonne le 12. Novembre dernier, les Vaisseaux de guerre, dont deux Maltois, qui avoient composé en partie ce convoi, firent voile le 14. pour aller chercher ceux des Algériens, dont on a parlé le mois passé; mais ce fut en vain: Ils avoient abandonné ces mers deux jours auparavant, en se retirant vers leur Port avec précipitation, & un Navire Espagnol monté de plusieurs Officiers & de recrues qui a été leur proye. Là-dessus les deux Bâtimens de la Religion sont retournés à Cartagene, & ceux du Roi ont croisé un tems sur la côte de Barbarie.

Le Commandant du Fort de Ste. Croix avoit détaché de sa Garnison le 11. précédent deux compagnies

pagpies de Grenadiers, qui en fondans sur un parti de Maures, mirent en fuite ceux qui n'étoient pas restés sur la place : On s'étoit aperçu qu'ils travailloient à miner le pied de ce Fort; ce fut là le sujet de cette sortie; & qu'ils avoient ouvert deux mines ailleurs, dont néanmoins la perfection n'auroit pas pû s'ensuivre, parce que dans cet endroit il y a un rocher qu'on dit impénétrable.

Pendant les Maures & les Algeriens continuoient avec vigueur le siege d'Oran & de ses Forts, comme s'ils n'avoient rien à craindre du grand renfort qu'on y avoit jetté; mais le 21. dans le tems qu'ils paroissoient vouloir serrer la place de plus près; on fit sur eux une sortie avec environ 8000. hommes *. On attaqua d'abord tous leurs quartiers. Le choc fut rude. Les Troupes combattirent par tout avec une égale valeur, & avec le même succès; mais enfin les Maures contraints de plier, après avoir perdu beaucoup de monde, abandonnerent leurs postes, & furent poursuivis pendant trois quarts d'heure par les Troupes du Roi, que cette fuite n'avoit pas peu encouragés. S'étant néanmoins ralliés à la faveur d'un endroit avantageux, ils détacherent leur Cavalerie pour venir couper les Espagnols. Cette tentative répondit d'abord à leur attente, à cause de quelque confusion qu'il y eut parmi ces derniers en se retirant : Ils se jetterent avec beaucoup de furie sur leur gauche, qui auroit succombé, si le Marquis de Ste. Croix, voyant le danger où se trouvoient ses gens, ne fût sorti d'Oran, pour venir à leur secours, avec un Détachement composé de presque tout le reste de la Garnison. Il les dégagea par sa bravoure du mau-

G 3 vais

* C'est celle dont on a parlé dans l'Addition placée à la fin du dernier Journal.

vais pas où ils étoient, mais le bruit court qu'il en courra la vie à ce valeureux Capitaine, de même qu'au Marquis de Valdecannas, & à quelques autres Officiers de distinction. Enfin, après un sanglant combat d'environ six heures les Espagnols chassèrent les Barbares de tous leurs postes, & soutenus encore par de nouvelles Troupes qui s'étoient débarquées le même jour, ils se retirent en bon ordre vers les tranchées que les ennemis avoient faites contre le Château de St. Philippe.

Le 23. une seconde sortie acheva la défaite des Infidèles affoiblis & consternés de la perte qu'ils avoient faite deux jours auparavant. Les Espagnols les poursuivirent fort loin, toujours en vainqueurs; & après avoir comblé tous leurs travaux, brûlé leurs barraques, & encloué leurs canons, qu'ils jetterent dans un précipice devant le Fort de Ste. Croix, ils rentrent triomphans dans la Place. Mais si les armes du Roi Catholique ont acquis un nouveau point de gloire dans ces deux actions, c'est au prix de plusieurs Officiers de reputation qui ont eu le malheur d'y être tués avec leur General, dont on n'a pû cependant encore trouver le corps, quelque exacte recherche qu'on en eut faite dans le Champ de Bataille, & à celui de 600. Soldats, outre les blessés qui vont au double. La perte des ennemis est, suivant divers avis, incomparablement plus grande; puisqu'on la dit être de 15. à 16000. hommes tués ou blessés, avec leur artillerie, & la plus grande partie de leurs munitions. Le Bey Bigotiglio, ci-devant Gouverneur d'Oran, est, dit-on, du nombre de ces derniers, & deux de ses plus proches parens.

On a depuis achevé de combler leurs travaux, aplani diverses hauteurs, d'où ils avoient canonné les Châteaux de St. Philippe & de Ste. Croix,
commencé

commencé à reparer les breches de ce dernier Fort ; & comme la garnison d'Oran consiste en 13000. hommes effectifs, on a aussi occupé les postes où ils avoient été campés, le tout sans la moindre inquiétude de la part des Maures, qui avoient alors entièrement abandonné le siège d'Oran, & s'étoient retirés derriere les montagnes, rebutés en aparence du mauvais succès de leurs armes. Ainsi l'on ne doit pas craindre qu'ils en descendent pour venir assiéger de nouveau cette Place ; d'autant plus que le fils du Prédecesseur du Bey Regnant d'Alger, est retourné à Alger avec la plus grande partie des Troupes qui avoient été employées à ce siège ; content d'amener avec lui plusieurs Officiers Espagnols qui ont été faits prisonniers dans le dernier combat.

II. Ce qu'on apprend de Ceuta est, que les Barbares, à la nouvelle qu'ils ont eu de la défaite des Algériens, dont nous venons de faire mention, ont aussi abandonné le camp qu'ils avoient formé près de cette Place, & qu'il n'en paroïssoit plus dans le voisinage.

III. *Seville.* C'est le Marquis de Bay qui a apporté à la Cour la relation de ce qui s'est passé à l'action devant Oran. On voit par cette Relation que la victoire remportée sur les Algériens est d'autant plus complete, qu'ils étoient incomparablement plus forts que les Espagnols, & retranchés jusqu'aux dents. Le Roi fit publier des ordres, d'abord après cette nouvelle, pour faire chanter le *Te Deum*, sonner les cloches, & faire de grandes illuminations trois soirs de suite dans toutes les Villes de son Royaume, pour rendre à Dieu de justes actions de graces des benedictions qu'il a repandu de nouveau sur ses armes ; ce que l'on commença à exécuter le 30. en cette Ville, avec des réjouissances extraordinaires.

Sa Majesté fort sensible à la mort du Marquis de Ste. Croix , à cause de son rare mérite & de sa grande capacité dans l'art militaire, a gratifié d'une pension annuelle de 10000. livres la Marquise la veuve, qui est revenue d'Oran avec toute la Famille, après lui avoir fait faire là-dessus des complimens de condoléance ; Elle a donné aussi une Commanderie de 7000. livres par an à son fils aîné, une Compagnie de Cavalerie à son cadet, & une autre d'Infanterie à son troisième fils ; même avec promesse de les placer plus avantageusement, à mesure qu'ils avanceront en âge. C'est le Marquis de Villadarias, Officier très-experimenté, qui est nommé pour remplacer le défunt Marquis dans le Gouvernement d'Oran ; Don Jean François Harcazitas & Don Jean de Sabariego , le premier pour remplir le Gouvernement vacant de la Havane, & l'autre celui de Campeche en Amerique. Le Roi a fait de plus une nombreuse promotion d'Officiers militaires, dont le détail nous meneroit trop loin.

Les ordres ont été envoyés en diverses Provinces de la Monarchie , d'y tenir prêt pour le mois de Mars prochain un corps d'environ 30000. hommes de Troupes réglées ; & l'on assure que les Troupes du Roi vont être considérablement augmentées par de nouvelles levées ; que Don Blaise de Lesle , Lieutenant General de la Marine, est d'ailleurs sur son départ de *Cadix* avec quatre Vaisseaux de guerre, pour aller croiser dans la Méditerranée, conjointement avec quelques autres Vaisseaux sur les Corsaires d'Alger.

Le 14. Decembre on celebra à la Cour avec beaucoup de magnificence l'anniversaire de la naissance de la Princesse des Asturies, Infante de Portugal, qui entra ce jour-là dans la vingt-deuxième année de son âge. Le 9. le Marquis d'Arvilar, Ambassadeur

l'ambassadeur du Roi de Sardaigne, eut son Audience de congé de leurs Majestés avec les ceremonies accoutumées, & Son Excellence faisoit état de partir incessamment pour retourner à la Cour.

IV. *Portugal. Lisbonne.* Cinq Vaisseaux arriverent tout à la fois dans le Tage le premier Decembre, chargés de Cacao, de Salsapareille & de Sucre, revenans de *Marinhao*; l'un de ces Bâtimens avoit aussi sur son bord Don Alexandre de Soyza Freyra qui revient du Gouvernement de cette place. Le commerce qui continuë de fleurir dans ce Royaume, y attire les Navires de toutes les Nations de l'Europe; on comptoit dans le courant du mois passé sur le Tage jusqu'à 83, Vaisseaux étrangers, dont 62. Anglois, 14. Hollandois, 4. François, un portant Pavillon Impérial, un Suedois, & un Hambourgeois.

La Princesse du Brezil a été pendant quelques jours fort mal de la jaunisse; mais comme Son Altesse Royale a été sans fièvre, les médicamens qu'on lui a fait prendre ont tous si bien opéré, qu'on apprend par les derniers avis venus de Lisbonne qu'elle a recouvré sa premiere santé.

A R T I C L E I I I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le 23. Novembre on fit dans la Basilique de St. Pierre avec les ceremonies accoutumées la Béatification de la Bienheureuse Catherine Ricci, qui a été Religieuse de l'Ordre de St. Dominique à Prato, petite Ville de la Toscane entre Florence & Pistoye. Treize Cardinaux assiste-
rent

rent à cette fonction, avec le Chevalier de St. George, la Princesse son Epouse, leurs deux fils, & un grand concours d'autres personnes de toute condition; ce fut Mr. Cervioni qui officia en cette occasion. Les obseques ordonnées par Clement XII. pour le repos du feu Roi de Sardaigne Victor-Amedée, furent célébrées le lendemain par le Cardinal Fini dans la Chapelle du Quirinal, en presence de Sa Sainteté, de 24. Cardinaux, & du Grand Connétable Colonna, comme Prince du Trône. On parle d'une autre Béatification, qui a déjà été le sujet d'une assemblée de la Congregation des Rites, à laquelle le St. Pere a assisté; c'est celle d'Alexandre de Sauli, qui a été Genois & Evêque de Pavie.

II. Deux placards ont paru sur la fin du même mois dans tous les lieux publics de cette Capitale; l'un qui est un Bref du Pape, s'adresse au Cardinal Banchieri, Secretaire d'Etat, avec ordre de faire sçavoir à tous ceux qui ont obtenu des Brefs sous le précédent Pontificat, sans qu'ils aient été enregistrés dans la Chambre Apostolique, de les remettre audit Cardinal dans un tems limité, afin de pouvoir les confirmer, ou les revokeur, au cas qu'on le juge à propos; & si l'on n'obéit pas à cet ordre, Sa Sainteté déclare abolis & de nulle valeur tous les Brefs & Privileges ainsi conferés. L'autre est un Edit du Tribunal du St. Office, portant défense d'un Livre imprimé en Allemagne, qui traite de certaines matieres arrivées dans le sixième siècle, & concernant le St. Siège.

III. Les affaires du Portugal sont au même état que le mois passé; c'est à dire, sur le point d'être ajustées à la satisfaction des deux Cours; c'est du moins ce qui a paru dans un entretien que le Pape eut le 11. Decembre avec les Cardinaux Imperiali & Guadagni, & le Pere d'Ara-Celi Commissaire
General

General, qui ont été admis ce jour-là à ce sujet à l'Audience de Sa Sainteté, après qu'Elle eut assisté à la Congregation ordinaire du St. Office. On est aussi toujours dans l'esperance que la bonne harmonie sera rétablie dans peu entre le St. Siège & le Roi de Sardaigne; parce que ce Prince a de nouveau écrit de sa propre main une Lettre au Pape touchant les Brefs accordés au feu Roi son Pere sous le Pontificat de Benoît XIII. qui sont le sujet des differends entre les deux Cours. Par cette Lettre, conçue en des termes fort soumis, Sa Majesté Sardaignoise nomme Clement XII. lui-même pour être le Juge de ces differends: Ainsi l'on n'est plus dans l'impatience que de voir la reponse que ce Pontife y fera. Mais voici un nouveau point assez embarrassant pour la Cour Romaine.

IV. Le Comte Porta, Ministre de l'Infant d'Espagne Don Carlos Duc de Parme, dans une Audience particuliere qu'il eut du St. Pere sur la fin de Novembre, lui demanda de la part de Son Altesse Royale la restitution des deux Fiefs de Castro & de Ronciglione. Le Pape se contenta de repondre à ce Ministre, que ses Prédecesseurs ayant incorporé ces Fiefs au St. Siège pour de fortes raisons, il ne pouvoit pas les aliéner: Cependant, comme cette affaire est de la derniere importance, il s'entretint fort long tems le même jour avec les Cardinaux Origho, Pico, Corradini, Davia & Petra sur cette demande; & le Comte Porta après avoir dépêché un Exprés au Duc son Maître pour l'informer de cette reponse, alla confeter là-dessus avec le Cardinal Banchieri, & le Cardinal Albani Camerlingue, & de suite avec le Pere Benites, Dominicain, & Agent d'Espagne.

V. On assure que l'affaire du Cardinal Coscia est enfin terminée; & que son Eminence sera mit

pleine liberté ; mais en payant à la Chambre Apostolique 125. mille écus en deux termes, dont le premier de 50. mille écus, a dû se faire dans le mois de Decembre passé, & l'autre de 75. mille est fixé dans le cours de la presente année. En attendant que cela se confirme, nous dirons, après divers avis, que ce Cardinal a fait present aux Peres Minimes de St. André de l'argenterie qu'il avoit eu dans le Couvent de Ste. Praxede, pour aider à la fabrique d'une Chapelle dediée à St. François de Paule Instituteur de leur Ordre, que ces Peres font construire dans leur Eglise ; & qu'il a declaré à ces Religieux que faute d'argent comptant il leur donnoit cette argenterie. Mais quelques critiques prétendent sçavoir, comme ce present a été vendu depuis, que c'est son Eminence même qui en a fait faire l'achat par une troisième personne. Elle garde de nouveau le lit, à cause d'une violente attaque de goutte ; & l'Evêque de Targa son frere, dont le procès est encore indécis, est dangereusement malade dans le Château St. Ange.

VI. Le Theatre Aliberti est encore fermé à cause du differend qui subsiste toujours entre le Cardinal Cinfuegos, & le Duc de St. Aignan qui prétendent, comme nous l'avons dit, il y a quelques mois, avoit chacun deux Loges dans ce Theatre, le premier en qualité de Ministre de Sa M. I. comme Empereur & Roi d'Espagne, & l'autre en celle d'Ambassadeur de S. M. T. C. comme Roi de France & de Navarre. Les Entrepreneurs de l'Opera voyans la grande perte qu'ils feroient par la défense d'ouvrir leurs Theatres au Carnaval prochain, se sont adressés au Duc de St. Aignan pour le supplier de n'y point prendre deux Loges, comme il a fait l'année derniere ; mais Son Excellence leur a repondu, que si le Cardinal Cinfuegos veut s'en tenir à une Loge, qu'elle fera

trés,

des Princes &c. Fevrier 1733. 105

très-volontiers la même chose ; c'est ce qui n'aura sûrement aucun effet ; & dans cette pensée, on cherche actuellement, par ordre du Pape, quelque expédient pour dédommager ces Entrepreneurs. Cependant les Cardinaux Corsini & Banchieri délibèrent depuis quelques jours avec Mr. Riviere & l'Auditeur du Pape sur les moyens de terminer ces difficultés.

On a fixé au 21. du présent mois de Fevrier le transport solennel du corps du feu Pape Benoît XIII. de la Basilique de St. Pierre où il est en dépôt, à l'Eglise de Ste. Marie de la Minerve des Peres Dominicains.

VII. *Naples.* Cette Ville a souffert le 29. Novembre un dommage inexprimable par un terrible tremblement de terre arrivé entre les 7. & 8. heures du matin, & qui a causé une épouvante si grande que toute la Noblesse se retira d'abord à la campagne, & le peuple se tint toute la nuit suivante dans les Places publiques, quoique le tems fut fort rude. Presque toutes les Eglises en ont été renversées, & l'on compte peu de maisons qui ne soient ou ruinées ou endommagées. La Haute & la Basse Calabre ont aussi extrêmement souffert par le même tremblement ; mais sur-tout les Villes d'Aviano, de Gravina & les Communautés de Mirabello, de Tuffo, de Bonia, & de Gardia Lombarda, d'où l'on mande qu'elles ont été entièrement bouleversées, & un nombre infini de personnes malheureusement ensevelies sous leurs ruines, aussi-bien qu'à *Naples*. L'alarme recommença dans cette Capitale la nuit du 8. au 9. Decembre, par une nouvelle secoussé qu'on y sentit ; mais qui n'ayant pas été violente, n'a pû causer aucun nouveau dommage ; tout le monde s'étoit cependant retiré dans les places publiques & hors la Ville. On a depuis publié un Edit du Conseil Col-
latéral

d'Elbe où il étoit; mais son équipage, qui eut le bonheur de se sauver à terre, s'est occupé depuis à retirer les Marchandises qui étoient à bord de ce Bâtiment. On apprend aussi le naufrage de deux Navires Anglois partis de ce Port quelque tems après, & qui ont péri à une certaine hauteur; que deux Corsaires d'Alger ont pris trois Felouques Napolitaines entre le Royaume de Naples & celui de Sicile; & qu'au contraire deux Galeres de Sardaigne avec un Armateur de Cagliari se sont emparés de trois Corsaires de la Régence de Tunis.

X. *Genes.* Quelques broüilleries entre cette République & le Roi de Sardaigne, qui se sont élevées touchant les limites des deux Etats, vont à présent en augmentant, bien loin de diminuer; ce qui commence à intriguer la Régence, voyant sur-tout que le Marquis Mari a fait jusqu'ici en vain des propositions à ce sujet à la Cour de Turin.

Une nouvelle Taxe publiée dans le mois de Novembre va augmenter les revenus du Sénat; étant d'un pour cent payable pendant cinq années par tous ceux qui ont des fonds au-delà de 25000. livres.

On ne dit plus rien des Chefs relegués à Savonne qui ont excité les derniers troubles en Corse; mais on debite que le Comte Guicciardi, Ministre de l'Empereur auprès de la République, lui a déclaré; qu'au cas qu'elle ne se conforme pas à la décision de S. M. Imp. touchant la Garantie accordée aux soulevés de cette Isle, deux Regimens Imperiaux iront vivre à discretion dans l'Etat de Genes; mais ce bruit merite confirmation.

XI. *Venise.* Le Princi Pio, Ambassadeur de l'Empereur, fit ici le 30. Novembre son entrée publique

avec

pourvûe de toutes sortes de munitions ; ce qui fait “
ici le sujet de divers entretiens. Sa Majesté Im- “
periale a d'ailleurs écrit deux Lettres , l'une à la “
Serenissime Duchesse Douairiere de Parme , par “
laquelle Elle lui défend de reconnoître pour Grand “
Prince de Toscane l'Infant - Duc son petit - fils ; “
& la seconde au Sénat de cette Capitale , pour lui “
ordonner d'abolir ce qui s'est passé le 24. du mois “
de Juin dernier , lorsque les Etats de Toscane pré- “
terent serment de fidelité au même Prince ; mais “
le Sénat , prévoyant que le Souverain se formalis- “
eroit de cette Lettre , s'est excusé de la recevoir. “
Là - dessus on l'apporta au Ministère qui tint d'a- “
bord un grand Conseil , où plusieurs Ministres “
étrangers furent appelés pour l'examiner ; & l'on “
a dépêché des Exprés en diverses Cours à l'issuë “
de ce Conseil. Aussi-tôt que la résolution qu'on a “
prise à ce sujet , paroîtra , j'aurai l'honneur de vous “
la communiquer ; cependant j'apprends de Milan “
que le Comte de Stampa est parti à l'improviste “
de cette Ville , sans qu'on sçache où il est allé ; “
& de Parme , où l'Infant continuë à faire la rési- “
dence , que Son Altesse Royale tient presque tous “
les jours Conseil ; qu'ensuite elle prend alternati- “
vement le divertissement de la chasse , de la pê- “
che & de la Comédie , & que l'on continuë à “
lever des Soldats dans ce Duché & dans celui “
de Plaisance , pour les Garnisons des Places fron- “
tieres. „

IX. *Livorne.* Un Vaisseau Anglois entra le 27.
Novembre dans ce Port , venant de Cadix avec
166. mille pieces de huit pour les besoins des Trou-
pes d'Espagne qui sont dans le grand Duché. Un
autre François vint de Marseille , & destiné pour
Constantinople fut poussé le premier du mois sui-
viant , par un gros vent à Prochio dans l'Ug

réussir, il avoit reçu de nouvelles instructions qui lui ordonnent de demander à ce Prince le remboursement de 180. mille écus que la Couronne de France lui a ci devant prêté sur l'hypothèque du Royaume de Sardaigne ; mais il est bon d'attendre là-dessus de plus grands éclaircissements avant que d'y ajouter foi ; aussi-bien que sur d'autres avis venus depuis, portans que Sa Majesté Sardaignoise devoit prendre incessamment à sa solde 6000. Impériaux pour les envoyer, en cas de besoin, dans le même Royaume de Sardaigne.

XIII. Les nouvelles de Suisse ne font plus mention du Renouveau de l'Alliance avec le Roi Très Chrétien, quoique cette affaire eut été fort agitée, mais toujours sans fruit, comme on le sçait, en diverses conférences, de sorte que ce Renouveau paroît plus éloigné que jamais. Cependant par des avis de Zurich on apprend que certains troubles allans en augmentant dans le Canton d'Apenzel, la Régence avoit proposé par écrit aux autres Cantons Protestans de convoquer une Diette à Frauenfeld, pour y délibérer sur les moyens d'apaiser ces troubles, afin de prévenir les suites fâcheuses qui pourroient en résulter ; & que dans la même Diette, le Renouveau en question seroit de nouveau mis sur le tapis.

Celles de *Coire* portent qu'il s'est élevé depuis peu un différend entre les Chefs des Lignes-Grises, & l'Evêque de Como qui pourroit bien avoir des suites, au sujet de deux Ecclésiastiques, convaincus d'avoir fait assassiner le Bailly de Salis, qu'ils ont condamnés par contumace ; & dont la sentence a été exécutée avant que ce Prélat ne les eut dégradés, conformément aux loix de l'Eglise ; qu'on voit là-dessus les plaintes dudit Evêque par une Lettre qu'il a écrite aux Chefs des Grisons, qu'il paroît vouloir

excommunier, s'il ne l'a déjà pas fait, pour avoir violé par leur conduite les immunités Ecclésiastiques; que même le Nonce du Pape en Suisse, leur a fait aussi des plaintes par écrit sur la même affaire; mais que les Liges prétendans avoir un droit égal en matiere criminelle sur les Ecclésiastiques comme sur les Laïques, elles comptent trouver le moyen de maintenir tout ce qui s'est passé à cette occasion.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **O**uelques jours après la mort du Duc de Coislin Evêque de Metz, l'Emploi de premier Aumônier du Roi, dont il étoit pourvû, fut donné par Sa Majesté au Cardinal de Fleury; mais Son Eminence, chargée du poids du Ministère qui l'occupe sans reserve, a jugé à propos, pour vaquer avec plus de liberté à les grandes fonctions, de s'en défaire, comme elle l'a fait, à certaines conditions, en faveur du Prince d'Auvergne, Archevêque de Vienne en Dauphiné, Le 12. Decembre ce Prélat prêta en cette qualité serment de fidelité entre les mains du Roi à Versailles; & le 24. il y administra pour la premiere fois, dans la Chapelle du Château, la Communion à ce Monarque, qui s'étoit rendu dans cette Chapelle, revêtu du grand Collier de l'Ordre du St. Esprit, pour y toucher un grand nombre de malades des écrouelles. Il fera désormais sa résidence ordinaire à la Cour. On

assure qu'il a déjà obtenu du Roi un Brevet de retenue de 50000. écus pour son nouvel Emploi & qu'il obtiendra aussi le Cordon bleu de feu l'Evêque son Prédécesseur.

II. Le premier de l'an, Sa Majesté, après avoir reçu les complimens ordinaires à ce sujet des Princes & Princesses du Sang, des Seigneurs & Dames de la Cour, des Ministres étrangers, des Députés de toutes les Cours Supérieures de Paris, & de ceux de l'Université de la même Ville, fit la cérémonie de donner au Prince de Conti le Collet de l'Ordre du St. Esprit, dans la Chapelle du Château de Versailles, où Elle s'étoit rendue accompagnée du Duc d'Orléans, du Duc de Bourbon, du Duc du Maine, du Comte de Toulouse, & des Chevaliers Commandeurs & Officiers de ses Ordres. Le Prince de Conti marchoit derrière les Grands Officiers revêtu de son nouvel habit de Chevalier, & le Cardinal de Polignac, nommé Commandeur de l'Ordre le 16. Mars 1728., & qui prêta dans cette occasion Serment de fidélité entre les mains du Roi, marchoit derrière ce Monarque. Sa Majesté étoit précédée de deux Huissiers de la Chambre, portans leurs baguettes dans la main; Elle étoit revêtuë du Manteau & du Grand Collier de l'Ordre, de même que tous les Chevaliers. Immédiatement après son entrée dans la Chapelle, on commença à chanter le *Veni Creator*: La cérémonie de l'Installation du nouveau Chevalier, & celle du Serment du Cardinal se firent ensuite. Après quoi la même compagnie reconduisit le Roi dans son Appartement. La Reine entendit aussi la Messe avec les Dames dans la même Chapelle. Le lendemain elle fut saignée, mais seulement par précaution, Sa Majesté continuant à jouir d'une parfaite santé dans la grossesse.

III. Le Comte de Gergy ayant demandé d'être rapellé

rapellé de son Ambassade de Venise, sous prétexte de ses infirmités, le Roi a nommé le Comte de Froulé, Brigadier de ses Armées pour l'aller remplacer. On parle que ce Monarque fera aussi dans peu une nombreuse promotion de Marechaux de France, dans laquelle le Prince de Soubise, le Duc de Levi, le Comte de Coigny, & le Marquis d'Asfeld seront, dit-on, compris.

IV. Le Consul de la Nation Françoisé résidant à Alger ayant donné avis à la Cour que le Dey de cette République refusoit de relâcher quelques Familles Espagnoles prises avec leurs effets à bord d'un Bâtiment portant Pavillon du Roi, & que les Corsaires Algériens continuoient même à croiser sur les Bâtimens François; Sa Majesté a envoyé ordre de presser l'équipement à Brest & à Toulon de plusieurs Vaisseaux de guerre du premier, second & troisième rang, outre quelques Brulots & Galiotes à bombes, afin qu'ils puissent se mettre en mer au Printems prochain, pour réprimer l'insolence des Algériens.

V. On travaille actuellement à Versailles à un nouvel Appartement derrière l'Aile droite de ce Château pour la Princesse seconde Douairière de Conti, qui a cédé le sien à la Princesse sa Belle-fille.

Le bruit s'est de nouveau répandu que la Cour est convenüe avec celle d'Espagne que tous les enfans mâles de France qui naîtront désormais, seront faits Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or, & les Infans d'Espagne Chevaliers de celui du St. Esprit.

VI. *Paris.* Depuis le 17. Novembre qu'on celebra dans l'Eglise de Ste. Genevieve une Messe solennelle en actions de graces du rétablissement de la santé de Mr. le Duc d'Orleans, le *Te Deum* fut encore chanté deux fois consecutivement sur le même

sujet les 9. & 10. du mois suivant. Au premier *Te Deum*, que l'Archevêque de Cambrai, entonna pontificalement dans l'Eglise de St. Eustache, se trouverent la Duchesse doüairiere d'Orleans, le Duc de Chartres, la Princesse de Beaujolois, le Prince & la Princesse de Conti, & le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France. La jeune Reine Doüairiere d'Espagne assista au second, chanté par les Peres de l'Oratoire. La foule innombrable d'autres personnes de distinction qui furent aussi presentes chaque fois à cette ceremonie, manifestoit combien un chacun s'intresse à la conservation de la santé de ce Prince doüé des plus rares vertus, & qui par son merite personnel s'attire l'amour & le respect des peuples de toute la France.

VII. Le Marquis de Castellar Ambassadeur d'Espagne, n'eut pas plutôt reçu la nouvelle de la défaite des Algériens qui avoient formé le siège d'Oran, par la Garnison de cette Place, qu'il alla d'abord à Versailles en donner part au Roi. Le 19. Son Excellence donna un festin magnifique aux Cardinaux & aux Ministres étrangers à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi son Maître: Les Grands d'Espagne & tous les Chevaliers de la Toison d'or qui étoient en Ville, avoient eu le matin l'honneur de complimenter là-dessus la jeune Reine Doüairiere d'Espagne, & même de baiser les mains de cette Princesse.

VIII. Feu Mr. de Coislin Evêque de Metz, ayant laissé, par l'un des articles de son Testament, sa curieuse Bibliothèque à l'Abbaye de St. Germain des Prés, les Religieux, en reconnoissance de ce bienfait, ont fait depuis peu dans leur Eglise un Service solennel pour le repos de son ame, auquel tous les Parens & Amis ont assisté. Cette Biblio-
thèque

theque estimée plus de cent mille livres, consiste en partie en de rares manuscrits de la fameuse Bibliothèque du feu Chancelier Seguier. C'est le Duc de St. Aignan, Ambassadeur du Roi à la Cour de Rome, que Messieurs de l'Academie Royale des Inscriptions & Belles Lettres ont choisi pour être Membre de leur Corps en la Place du défunt Prélat.

IX. Il n'a paru encore aucun Arrêt du Parlement contre le Mandement du Cardinal de Bissy dont on a parlé ailleurs *, & Son Eminence qui se tient dans son Palais depuis qu'elle est revenue de Fontainebleau, où elle a été pendant quelque tems, fait acheter à haut prix tous les exemplaires de cet Ecrit qu'elle peut encore rencontrer.

X. La diminution des especes qui devoit arriver dans le Royaume à la fin de l'année dernière, a été encore prorogée jusqu'au premier de Janvier 1734. exclusivement, en vertu d'un nouvel Arrêt du Conseil d'Etat du Roi; de maniere que jusques à ce jour-là les Loüis d'or continuèrent d'avoir cours pour 24. livres, les écus pour six, & les demis, quarts &c. à proportion.

XI. Au commencement de Janvier on exposa à la vûe du peuple dans cette Ville le Corps d'une Femme qu'on a trouvé embroché, & qui paroissoit avoir été au feu, & l'on faisoit alors une recherche exacte des auteurs d'une action si horrible; mais nous aprenons depuis que ç'a été encore en vain jusqu'au 9. du même mois.

XII. Deux Barques chargées qui étoient à l'ancre près de la Greve ont été coulées à fonds par les glaçons que le courant des eaux entraînoient, & trois personnes qu'elles avoient sur leur bord, ont été par là malheu-

* Voyez le dernier Journal pag. 39.

malheureusement noyées. On a reçu avis que le *Lys*, Vaisseau appartenant à la Compagnie des Indes, a fait aussi naufrage à la vûe de Cadix ; mais que l'Equipage a eu le bonheur de se sauver, excepté deux Marelots.

XIII. Le 4. Decembre, après que les Députés du Parlement eurent remercié le Roi en des termes pleins de joye & de reconnoissance de ce que Sa Majesté vouloit bien suspendre l'exécution de sa Déclaration du 18. Août dernier ; Mr. Gilbert des Voisins, Avocat General, fit un Discours à ce sujet dont les termes énergiques touchèrent sensiblement ce Monarque & ses Ministres. Les mêmes Députés s'étant ensuite rendus à l'Appartement du Cardinal de Fleury, le complimenterent sur ce qu'il avoit contribué si fort à l'accommodement du Parlement avec la Cour. Le reponse de Son Eminence fut, " qu'elle n'avoit pas moins de joye
 „ qu'eux de l'heureux succès de leur affaire ; que
 „ le Parlement avoit toujours été fort avant dans
 „ son estime ; qu'elle consideroit ce Corps comme
 „ le plus grand ornement du Royaume ; & qu'il
 „ ne manqueroit point à elle de cultiver cette nou-
 „ velle & bonne harmonie, &c.

Toutes les Chambres s'étant assemblées le 5. comme nous le dimes, pag. 37. du dernier Journal, pour entendre le rapport de la Députation qui avoit été à Versailles, il fut unanimement approuvé : On résolut aussi de l'enregistrer, & de prier Mr. le premier Président de retourner incessamment à Versailles pour remercier le Roi au nom de toute l'Assemblée de sa gracieuse réponse aux Députés ; ce qu'il exécuta le 6., mais auparavant on signa plusieurs Arrêts & autres Ecrits qui avoient été arrêtés avant les dernieres vacations du Parlement. Il fut reçu avec de grandes marques de bonté par

Sa Majesté, qui lui dit (après que ce Magistrat lui eut donné de nouvelles assurances de la fidelité du Parlement, & de son zèle pour son service) qu'il pouvoit assurer ce Corps de sa confiance. „ Le rapport de ce qui s'étoit passé à cette Audience ne se fit aux Chambres que le 13. , parce que les 7. & le 8. elles ne furent pas assemblées, non plus que les quatre jours suivans qu'on fit les Harangues, les Mercuriales &c. Ce sont là des particularités que nous ne sçavons pas encore le mois passé, lorsque nous fimes voir par quelles voyes le Parlement étoit rentré dans les graces du Souverain.

XIV. A present que tout est tranquille, les choses suivent leur ancien cours, & l'on plaide au Parlement comme à l'accoutumé. Le 7. Janvier on y manda Mr. Romigny, Syndic de Sorbonne, pour rendre raison de quelques Theses qui avoient été défenduës dans cette Faculté, & d'une particulièrement qui devoit y être soutenuë le même jour, au sujet du Pouvoir Ecclesiastique & Temporel, non-obstant l'Arrêt du Conseil d'Etat du 5. Septembre 1731. par lequel il est très-expressément enjoint à toutes les Universités & Facultés du Royaume de ne pas souffrir qu'on y eut aucune dispute sur ces matieres. Le Président de cette These & le Répondant comparurent pareillement devant la Grande Chambre; le premier fut, dit-on, averti qu'il devoit être plus circonspect à l'avenir, & ne point signer de Theses qui fussent contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane, & à l'autorité Royale, s'il ne vouloit être interdit de toutes ses fonctions, & subir même un châtimement corporel.

XV. Des avis venus du Dauphiné portent que les Chanoines Réguliers de St. Augustin, Congrégation de St. Antoine, tintent un Chapitre General le 25. Novembre dernier, dans leur Abbaye de
St.

St. Antoine à *Vienne*, où ils élurent unanimement le Pere Nicolas Gasparini pour Abbé & General de leur Congrégation. Par ces avis l'on apprend encore qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de détruire ceux qui introduisent impunément dans le Royaume du Tabac & autres marchandises de contrebande, & dont il y a un nombre infini dans cette Province; mais que le Marquis de Maillebois, par ordre de la Cour, alloit poster des Troupes le long des frontieres jusqu'en Alsace, pour empêcher qu'ils n'y entrent par la Suisse & autres Pais voisins. D'ailleurs, par une défense du Canton de Berne & une autre de la Régence de Geneve, qu'on sçait avoir été publiées, de vendre à qui que ce fut du Tabac, sans une permission expresse des Magistrats des lieux, on espere de faire tomber cette contrebande.

On ajoute à ce que dessus que la même Régence de Geneve a prié par écrit le Roi de vouloir bien employer ses bons offices pour ajuster à l'amiable un differend survenu depuis peu entr'elle & une Puissance voisine qu'on ne nomme pas; que S. M. lui a fait une réponse favorable, & que le Marquis de Maillebois a même reçu ordre de tenir un corps de 3000. hommes prêt à marcher, en cas de besoin, vers le Territoire de Geneve.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Les Etats de la Basse-Autriche continuent ici leurs délibérations sur les propositions de l'Empereur. Ils ont déjà consenti à un nouvel impôt sur le Vin, dont personne ne doit être exempt, & qui rapportera, dit-on, à Sa Majesté sept à huit millions par an. Ce sont les Comtes de Lamberg & d'Oedt qui en ont été nommés Commissaires, conjointement avec six Secretaires. On assure que ces Etats ont fait des instances pour être dispensés d'un subside extraordinaire de 400. mille florins qui leur a été demandé; mais que leurs mouvemens à ce sujet ont été inutiles.

II. Le Mausolée, auquel on a travaillé pendant près de 15. jours dans l'Eglise des Augustins déchaussés, pour les obseques du feu Roi de Sardaigne Victor-Amedée, avoit 45. pieds en hauteur, & étoit d'une structure également lugubre & magnifique. Il fut achevé le 10. Decembre. On commença le lendemain à sonner toutes les cloches de la Ville; ce jour-là & le suivant les obseques se firent dans cette Eglise avec beaucoup de solemnité en présence de l'Empereur qui étoit venu y assister avec toute son auguste Famille, & accompagné du Nonce du Pape, du Comte de Solares, Ministre de Sardaigne, & de plusieurs autres personnes du premier rang.

III. Les affaires de la conjoncture présente, & sur tout celles qui regardent l'Espagne, sont le sujet de
divers

divers Conseils, qu'on remarque depuis un tems être plus frequens à la Cour que par le passé, sur des plaintes, dit-on, faites par le Roi Catholique de ce qu'on differe toujours à expédier l'acte de dispense d'âge sollicité en faveur de l'Infant Don Carlos son fils, & de ce que l'Empereur a défendu aux Etats de Toscane de reconnoître ce nouveau Duc de Parme, en qualité de Grand Prince : Mais le résultat de ces Conseils, le rapel du Duc de Liria Ambassadeur d'Espagne, qui a déjà pris congé de Sa Majesté Imperiale, la résolution prise de faire incessamment recruter les Troupes de ce Monarque, & de remonter sa Cavalerie, afin qu'elles soient complètes, & en bon état vers le commencement du mois de Mars prochain, cette résolution exécutée tant à Vienne que dans les autres Pays de l'auguste Maison d'Autriche, enfin l'ordre donné de se disposer en tout, comme si l'on étoit à la veille d'une guerre ; sont ce qui rend à present toute l'Europe attentive : D'ailleurs une Alliance qu'on dit conclüe entre la France & l'Espagne, & dont l'Empereur doit avoir demandé communication par son Ministre à Seville, joint à d'autres Traités qui se négocient dans l'Empire & dans le Nord, ouvrent une ample carrière aux spéculatifs : Mais que conclure de tout cela ? Ces mouvemens, ces préparatifs, ne sont-ce pas les effets ordinaires de la prudence des Souverains, qui en prenant les mesures convenables pour résister à ceux qui voudroient entreprendre quelque chose à leur desavantage, conservent en même-tems la tranquillité dans leurs Etats. *Si vis pacem para bellum* ; sage précaution à laquelle on est encore aujourd'hui redevable de la paix dont nous jouissons depuis tant d'années.

IV. L'Express qui est venu apporter l'ordre au Duc de Liria de retourner à sa Cour, lui a remis en même-

même-tems une somme de 18000. pistoles, & l'a informé que Sa Majesté Catholique son Maître l'avoit honoré de l'Emploi de Lieutenant General de ses Armées. Son Excellence faisoit état de partir sur la fin de Decembre, ayant pris pour lors congé de l'Imperatrice Regnante, des Serenissimes Archiduchesses & de tous les Ministres d'Etat & étrangers. Don Joseph de Viana & d'Equilas son Secreraire, restera, dit-on, à Vienne pour y menager les affaires de la Couronne d'Espagne.

V. Le Marquis de Pallavicini, Ministre de la République de Genes, est aussi rapellé, & doit être relevé par le Marquis Doria, qui a ci-devant résidé en cette Ville en la même qualité. Celui de la République de Venise, qui est le Chevalier Daniel Bragadin, en partit, le 11. Decembre pour retourner dans sa Patrie, après avoir rempli avec réputation le terme de son Ambassade. Le Comte de Kuffstein, Conseiller Privé, & Ministre Plénipotentiaire de l'Empereur, y revint au contraire le 17. de l'Empire; le lendemain il eut l'honneur de saluer Sa Majesté Imperiale, & de lui faire raport du succès de ses négociations aux Cours de Mayence, du Palatinat, & autres où il avoit été envoyé.

VI. Dans un Conseil de Cabinet tenu par l'Empereur, on a résolu d'envoyer de nouveau des Commissaires en Istrie, afin de prendre les mesures convenables pour attirer dans les Villes de Fiume & de Trieste un plus grand nombre de gens de métier: Ceux qu'on avoit envoyés en Hongrie pour y prendre les précautions nécessaires contre la maladie contagieuse qui s'est glissée en Croatie, comme nous l'avons dit dans nos deux derniers Journaux, en sont revenus: Ils ont raporté que toutes les avenues de ce Royaume-là sont à present si bien fermées, qu'il seroit impossible

impossible d'y rien faire entrer désormais venant de Turquie.

VII. Le Prince de Birkenfeld de la Branche de Gelhausen est nommé Colonel par Sa Majesté Impériale; ce Monarque a conféré aussi le Regiment de Lockstad au Marquis de Valparaiso, General de Bataille, qui s'est rendu depuis quelque tems en Espagne pour les affaires domestiques; celui d'Infanterie du Comte de Zutmjungen, ci-devant General en Chef des Troupes Impériales dans les Pais-Bas Autrichiens, au Prince Maximilien de Hesse-Cassel, frere du Roi de Suede, & a fait Capitaine des Trabans de sa Garde le Duc d'Artemberg, Grand Bailly & Gouverneur du Hainau. C'est le Comte de Wurben qui a été choisi pour assister à l'Assemblée des Etats de Boheme, en qualité de Commissaire de l'Empereur, & les Princes de Quersbourg & de Lobkowitz, ont dû se rendre en la même qualité, le premier à l'Assemblée des Etats de Silesie, & l'autre à celle des Etats de Moravie.

VIII. L'investiture du Duché de Savoye & de la Principauté de Piémont sera donnée incessamment, comme on l'assure, au Roi de Sardaigne, en la personne de son Ministre, qui a déjà reçu de Turin l'argent nécessaire pour les frais de cet Acte. Un Traité d'Alliance qui est sur le tapis avec le même Prince, doit aussi, dit-on, se terminer sans délai; ledit Ministre ayant depuis peu déclaré à l'Empereur, que Sa Majesté Sardaignoise étoit prête à le signer immédiatement après qu'on auroit envoyé les derniers ordres à ce sujet au General Philippi, Ministre de cette Cour à Turin.

IX. Le premier Janvier, après que Leurs Majestés Impériales eurent reçu les complimens ordinaires sur le nouvel an, des Ministres d'Etat & étrangers, & de la principale Noblesse des deux

sexes , Elles se rendirent avec une nombreuse suite à l'Eglise des Jesuites de la Maison Professe, où Elles assisterent au Service divin qu'on y celebra à l'occasion de la Circoncision de Nôtre-Seigneur. Elles avoient entendu la veille les premieres Vêpres de la même fête dans la Chapelle du Palais, accompagnées de tous les Chevaliers de la Toison d'or qui étoient en Ville. Le 2. l'Empereur alla avec Son Altesse Royale le Duc de Lorraine prendre le divertissement de la chasse du Sanglier dans le Bois de Kalsburg.

X. On apprend par des Lettres de *Constantinople*, que le Grand Seigneur a prolongé de 20. années le dernier Traité conclu à Passarowitz avec l'Empereur ; que la peste continuë de regner dans cette Capitale ; qu'on y appréhende un nouveau soulèvement pour remettre sur le Trône le Grand Seigneur déposé ; qu'on y intercepte toutes les Lettres qui viennent de Perse, pour dérober au public la connoissance de l'état des affaires en ce Pais-là ; qu'on sçavoit cependant de bonne part, que le Divan y ayant été assemblé plusieurs fois, on y avoit résolu de faire de nouveau la paix avec le Sophy de Perse, afin d'envoyer ensuite un puissant secours aux Algériens, pour les mettre en état de déloger de leur Pays les Espagnols ; mais que des avis aportés par quelques Exprés dépêchés de Babilone, portoient que le General en Chef de l'Armée des Persans, qui est en même tems le premier Ministre du Sophy, informé que ce Prince qu'il a fait monter par sa valeur, & son grand courage sur le Trône de ses Ancêtres, paroïssoit vouloir donner les mains à la paix proposée par les Turcs, contre lesquels il est fort animé, avoit marché droit à Isphahan avec une Armée de 80000. hommes ; qu'étant entré dans cette

„ cette Capitale avec un gros détachement de son
 „ Armée; il avoit surpris le Sophi, lui avoit fait
 „ crever les yeux, avoit fait proclamer en sa place
 „ son fils qui n'étoit âgé que d'environ dix mois;
 „ & qu'il faisoit pour le present toutes les dis-
 „ positions nécessaires pour une très-grande en-
 „ treprise. Les nouvelles publiques nous fournissent
 la traduction suivante d'une Lettre que ce Ministre
 écrivit au Bacha de Babilone, nommé Achmet,
 peu après cette action inouïe; les termes dont elle
 est conçue font voir son arrogance, & la fierté de
 son esprit.

Vous qui êtes Bacha de Babilone, nous vous fai-
 sons sçavoir en premier lieu, que nous voulons
 & prétendons être les maîtres d'aller en pleine li-
 berté & toutes les fois qu'ils nous plaira, visiter les
 tombeaux d'Iman-Ali, de Gerbelai-Mahaladé, de
 Mousa & d'Hussein: Secondement que pour faire
 nos pèlerinages à ces saints Lieux, avec la décence
 & les dispositions que nôtre Loi demande, il faut
 auparavant que tous les Persans qui ont été pris dans
 la dernière Guerre, soient délivrés de leur esclavage;
 & que comme le sang de nos autres freres qui y ont
 péri, fume encore, & crie vengeance à leur Sou-
 verain, il faut aussi qu'il y en ait autant de répan-
 du des Sujets du Grand Seigneur, que ceux-ci en
 font couler des Sujets du Roi de Perse. Nous som-
 mes bien aises de vous faire part de nos sentimens,
 afin que vous ne puissiez pas nous accuser de vous
 avoir surpris, & que vous vous teniez sur vos
 gardes. Quant à nous, nous nous préparons à aller
 bientôt à la tête de nôtre Armée goûter la douceur
 de l'air qu'on respire dans les belles plaines de Baby-
 lone, & de faire reposer nos Troupes fatiguées à l'om-
 bre de vos murs.

Par l'extrait de quelques autres Lettres envoyées de la Palestine à Constantinople, on apprend encore que le Bacha de Damas avoit défendu aux Chrétiens qui y sont en grand nombre, d'exercer leur Religion; qu'il avoit même fait fermer l'Eglise du Couvent des Peres de St. François; mais que ces Religieux lui ayant fourni une somme considerable, cette défense avoit été levée; que ce Bacha ayant marché ensuite vers Jerusalem avec un Corps de 5000. hommes, avoit sommé les Chrétiens de lui envoyer des vivres pour son Armée, & avoit aussi fait poser une Garde devant le Monastere de St. Sauveur, après avoir fait notifier au Supérieur qu'il avoit ordre du Sultan de convertir leur Eglise en Mosquée; que ces bons Peres allarmés d'une pareille notification, & jugeans que le but du Bacha étoit de leur extorquer de l'argent, lui avoient offert cinq bourses de 500. écus chacune, avec quelques pieces de drap pour habiller les principaux Officiers de son Armée; & que le Bacha avoit accepté cette offre, & avoit fait ensuite retirer la Garde posée devant leur Couvent: Que d'ailleurs il n'y avoit de chicanes ni de vexations que les Turcs, & particulièrement les Chrétiens Grecs, n'employassent actuellement: les premiers pour leur arracher des sommes, & les autres pour contraindre, s'il étoit possible, les Religieux à quitter les Lieux Saints. „

Ces mêmes Lettres montrent cette tyrannie par quelques événemens arrivés à Damas & à Bethléem; mais nous en abandonnons le détail, pour revenir à celui des affaires de l'Europe, dont nous allons reprendre le fil, selon la méthode qui est en usage dans ces Journaux.

X. *Prague.* Dans le courant du mois de Decembre dernier on a découvert sur les montagnes

voisines des ouvertures, par lesquelles sortoient des flammes à diverses reprises, semblables à peu près à celles que vomissent de tems en tems le Mont Vesuve & le Mont Etna dans les Royaumes de Naples & de Sicile : On a temarqué aussi que les matières qu'on tire de ces ouvertures étant mises au feu brûlent comme du souffre. Cette nouveauté cause avec raison de grandes allarmes aux trois Villes qui forment celle-ci. Ils travaillent depuis, nuit & jour, pour boucher ces ouvertures, & éteindre le feu, en y jettant quantité d'eau, mais on apprend que tout cela a été jusqu'ici inutile.

XI. *Ratisbonne.* Les 300. Familles de Protestans Saltzbourgeois, dont nous avons parlé au paragraphe d'Hollande de nôtre Journal du mois passé, & que les Etats Generaux des Provinces-Unies se sont chargés de recevoir dans leur Pays, sont arrivés en cette Ville par le Territoire de Passau, où l'Evêque & Prince de ce nom a eu la bonté de les faire loger en diverses Hôtelleries, & de leur faire fournir à ses dépens tout le nécessaire pour leur subsistance, pendant quelques jours qu'ils ont été obligés d'y rester, à cause du mauvais tems. On leur fournit ici *gratis* tout ce dont ils ont besoin, & ils sont logés par Billets du Magistrat chez les Bourgeois de leur Communion. On dit que Mr. de Gallieres, Ministre de Leurs Hautes Puissances, a dessein de les retenir jusqu'à ce que la rigueur de la saison soit passée.

La Diette generale de l'Empire ne nous fournit aucune matiere intéressante : Elle s'est ajournée jusqu'après les Rois; mais auparavant le Comte de Graevenitz, Envoyé du Duc Regnant de Wirtemberg, s'étoit fait légitimer, & en avoit donné avis à tous les autres Ministres des Electeurs, Princes, & Etats de l'Empire.

On voit cependant dans cette Ville un nouvel Ecrit touchant la Pragmatique-Sanction, ou l'ordre de succession établi par l'Empereur dans la ligne feminine, par lequel l'Auteur soutient, que le but de cet établissement n'est que de tenir la balance égale en Europe, & de défendre les droits de l'Empire Romain.

Quant au Duc Charles Leopold de Mecklembourg, on apprend qu'il s'oppose fortement au Decret du Conseil Aulique de l'Empire dont nous avons parlé ailleurs *, & qu'il a même fait publier un ample Manifeste du 15. Decembre, dont on voit ici des copies, par lequel il défend, sous des peines très-rigoureuses, à tous ses Sujets, de quelque rang & qualité qu'ils puissent être, de se soumettre à l'Administration réglée par ce Decret; que deux Membres de la Commission Imperiale, s'étoient néanmoins rendus de *Rostock* à *Neustat*, afin d'y faire quelques arrangemens avec le Prince Chrétien-Louis, qui a été déclaré par l'Empereur Administrateur du Duché de Mecklembourg.

XII. *Palatinat.* Le 15. Decembre l'Electeur de Baviere arriva de sa résidence de Munich à Heidelberg, où il visita le Palais; & le soir Son Altesse Electorale partit pour Manheim. L'Electeur Palatin le reçut à son arrivée dans cette Ville avec toutes les marques de distinction imaginables. L'entretien de ces deux Princes a roulé pendant quelques jours sur l'affaire de la Pragmatique-Sanction, & sur quelques autres de la dernière importance, qui ont été depuis le sujet des conférences que le même Electeur a eu avec l'Electeur de Cologne son frere à *Bonn*, où il arriva le 24. sur les trois heures de l'après-midi avec trois de ses principaux Mini-

* Voyez le dernier Journal pag. 40.

stres, dans trois Chaises de relais attelées chacune de six chevaux. Comme il paroît toujours dans des sentimens opposés à l'acceptation de la Pragmatique Sanction, on debite que le sujet de son voyage est de tâcher d'engager aussi l'Electeur son frere à accéder aux engagements, dans lesquels il est entré lui-même ; mais c'est un bruit. On est cependant fort attentif à l'effet que produiront les entrevûes de ces trois Electeurs.

XIII. Les avis qu'on reçoit de presque tous les autres Etats de l'Allemagne, ne font mention que des maladies qui y regnent depuis quelques semaines, & qui consistent en gros rhumes, accompagnés de fièvre, de fluxions, & de douleurs à la tête, avec une violente toux, dont peu de personnes ne soient attaquées ; qu'elles emportent bien du monde en certains endroits, mais qu'en d'autres elles ne faisoient du ravage que parmi les vieillards & les enfans. On les attribue aux broüillards & à l'inconstance du tems, depuis les fortes gelées.

Ceux de *Francfort*, où les mêmes maladies vont en augmentant, portent que le feu s'y prit le 17. Decembre au matin avec tant de vehemence à un Hôpital, qu'en deux heures de tems il fut réduit en cendres avec douze maisons voisines.

XIV. *Hambourg*. Le Magistrat de cette Ville a reçu un nouvel ordre de l'Empereur d'empêcher qu'on ne vende, sous quelque prétexte que ce soit, les Marchandises des Indes Orientales, qui y sont arrivées depuis quelque tems à bord d'un Vaisseau François nommé le *Marie-Armande* ; & l'on a d'abord donné part de cet ordre au Commissionnaire de ce Navire, pour qu'il prenne les mesures à ce sujet.

XV. *Saxe. Dresde*. Le Roi de Pologne, qui a été incommodé quelques jours des fluxions regnan-

tes, n'a pas laissé cependant de travailler aux affaires publiques avec ses Ministres, & d'ordonner pendant le tems de son incommodité, aux Generaux & Chefs des Regimens qui avoient été mandés ici, d'avoir leurs Troupes complectes, & de les tenir même prêtes à marcher au premier avertissement. Ses ordres ont été aussi donnés au Conseil de guerre de faire préparer les Tentes nécessaires pour 30000. hommes d'Infanterie & 4000. hommes de Cavalerie, qui doivent former un nouveau Camp au Printems prochain. Sa M. a depuis réglé les nouvelles montures qu'on doit distribuer à ces Troupes, & la couleur de chaque Regiment. Elle n'épargne d'ailleurs ni soins, ni peines, ni fraix pour maintenir les affaires du Gouvernement sur un bon pied, & pour mettre les forces de cet Electorat dans un état formidable. Le Colonel de Lowendahl est nommé Inspecteur de son Infanterie, avec le titre de General Major, en la place de feu Mr. Hildebrand; Mr. Auwitz, son Grand Echançon, le Comte de Lynar, Maître General des Postes en Saxe, pour aller à Londres en qualité de son Envoyé Extraordinaire; & Mr. Suhm, Conseiller Privé de Guerre, & qui a été Ministre de Sa Majesté auprès du Roi de Prusse, pour aller en la même qualité à la Cour de France. Pour reconnoître les services de Mr. de Brays, qui fait les fonctions en cette dernière de Secretaire d'Ambassade de la Couronne de Pologne, depuis le retour du Comte de Hoym, Sa Majesté qui en est fort satisfaite, lui a envoyé son portrait garni de diamans, & a aussi considerablement augmenté ses appointemens.

On nomme à present *Madame-Royale* la Princesse Epouse du Prince Royal & Electoral, par une déclaration expresse du Roi; & l'on assure que Sa

Majesté fait état de partir le 3. Janvier , pour retourner à Varsovie. Elle a donné depuis peu son consentement au Duc Ferdinand de Courlande qui est fort valétudinaire, pour être exécuteur de son Testament, par lequel ce Prince laisse, dit on, à la Duchesse son Epouse tous ses joyaux, & autres choses précieuses, de même que les Domaines & Biens allodiaux.

Le Duc Jean-Adolphe de Saxe-Weysenfels doit aussi remettre incessamment toutes ses Charges entre les mains du Roi, pour aller prendre possession de la Régence des Etats du Duc Auguste son frere, qui la lui a confiée, sur ce qu'il a eu le malheur de perdre entierement la vûë.

ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable
en POLOGNE, & en SUEDE,
depuis le mois dernier.*

I. **M**R. le Comte de Wilzeck, Ambassadeur Plénipotentiaire de l'Empereur, & les Commissaires de la République de Pologne, autorisés par la Diète generale des Etats de ce Royaume, & de ceux du Grand Duché de Lithuanie en 1726. ont renouvelé à Varsovie les Conventions & les Alliances qui subsistent depuis 1677. entre Sa Majesté Imperiale & cette République; le Roi en ayant été informé à Dresde par un Exprés que lui a dépêché l'Archevêque Primat, a depuis envoyé ses ordres, qu'on en donnât incessamment connoissance au Major General de la Couronne, qui réside actuellement de sa part à Constantinople: afin que ce Ministre assurât la Porte Ottomane, que

que par ce Renouveaulement on n'avoit conclu aucune nouvelle Alliance qui pût être préjudiciable aux Turcs, ou contraire au Traité de Paix de Carlowitz; mais qu'on n'avoit réglé uniquement que le point des levées libres de Soldats. Ces ordres de Sa Majesté qui ne furent expédiés qu'afin que la Porte, informée du résultat des conférences de ses Ministres avec celui de l'Empereur, ne prît aucun ombrage de l'ancienne Alliance qu'on y a renouvelé, ont été suivis d'un autre pour le même Résident: Il lui est enjoint par ce dernier, de demander au Grand Vizir quel est le but d'un enrôlement qui se fait actuellement en Valachie, du quatrième homme de ceux qui sont en état de servir, ensuite d'un ordre du Sultan, qui porte en même-tems de tenir ces nouvelles Troupes prêtes à être envoyées au-delà du Danube avec un certain nombre de Chevaux. Ce Ministre doit faire tout son possible pour pénétrer le dessein de la Porte à ce sujet; parce qu'on est d'autant plus surpris de cet ordre, qu'elle n'a pas accoutumé d'en venir à une pareille extrémité, sinon dans une nécessité très pressante.

II. Les Diétines se continuent en divers endroit^s du Royaume. Dans celle du Palatinat de Posnanie qui s'est tenuë avec beaucoup d'ordre & d'union, il fut proposé d'abord après la lecture faite des Lettres circulaires du Roi pour l'élection des Nonces à la prochaine Diette extraordinaire, d'envoyer une Députation à Sa Majesté pour la remercier des soins continuels & paternels qu'Elle se donne pour le bien & la prospérité de la Patrie, & pour la prier de proceder à la distribution des Chargés vacantes de la Couronne, au cas que, contre toute attente, cette Diette fût aussi infructueuse que les précédentes. Personne ne s'opposa à cette proposition,

tion, qui auroit par consequent passé; mais une autre ayant occasionné immédiatement après de grands débats, fit qu'elle n'eut pas son effet. Cependant on ne laissa pas de terminer cette Dietine par l'élection tranquille des Députés à la prochaine Diète Extraordinaire. Ceux qui doivent y assister pour le Palatinat de Varsovie sont aussi tous choisis, quoiqu'il se fût élevé plusieurs difficultés dans cette Assemblée au sujet de la Lettre circulaire du Roi, & de celles du Primat & autres Senateurs, que Mr. de Schalki élu Marechal de cette Dietine, & quelques Ministres avec lui, trouverent néanmoins le moyen d'appaïser. Ce fut Mr. Ossolinski, Tresorier de la Couronne, qui en fit l'ouverture le 15. Decembre par un Discours fort éloquent. On est par là dans de grandes esperances qu'enfin la prochaine Diète generale aura une issue favorable, sur-tout, s'il est vrai, comme le bruit en court, que la plupart des autres Dietines ont eu le succès qu'on en pouvoit attendre. Le Roi, qui doit revenir à Varsovie sur la fin de Janvier, se trouvera à l'ouverture de cette Assemblée fixée vers ce tems-là. Comme Mr. Poniatowski, Régimentaire de la Couronne, fait travailler en diligence à une livrée magnifique, pour y paroître avec éclat, on est dans la pensée que ce Seigneur sera pourvû de la Charge de Grand General de la Couronne, non-obstant les brigues secretes de diverses Personnes qui tâchent de s'y opposer.

III. Les Juifs qui ont leur domicile dans ce Royaume, pour se délivrer des Taxes extraordinaires qu'on impose sur eux, érans convenus d'offrir au Roi, une fois pour toutes, une somme d'argent considerable; ont envoyé une Députation à Dresde, pour presenter un Memoire là dessus à Sa Majesté: L'une des conditions couchées dans ce Memoire

porte

porte, que si le Roi accepte leur offre, on ne pourra à l'avenir les charger que de la Taxe ordinaire de la Capitation.

IV. *Suede.* De grands préparatifs de guerre qu'on fait à present tant par terre que par mer dans ce Royaume, & des ordres du Roi envoyés depuis peu à Cassel d'y mettre aussi ses Troupes dans un état complet, sont, selon toute apparence, les résolutions du Sénat sur les affaires d'importance, dont nous avons parlé page 63. du dernier Journal; mais quelle doit en être la destination, c'est ce qui paroit intriguer quelque Puissance voisine.

Mr. le Comte de Casteja, Ambassadeur de France, a plus d'accès à la Cour qu'aucun autre Ministre étranger; & pour y paroître désormais avec plus d'éclat, il a augmenté le nombre de ses domestiques. Les sommes que fournit annuellement au Roi Sa Majesté Très-Chrétienne, pour l'entretien de quelques Troupes, sont arrivées à Stockholm, & ont été depuis délivrées à la Cour, par son Excellence.

Le Roi ayant jugé convenable pour les Universités d'Uptal, d'Abo, Lund, & Grypswald, d'employer en faveur des pauvres Ecoliers qui y étudient, les amendes pécuniaires auxquelles les particuliers sont condamnés par les differens Tribunaux du Royaume; cet illustre corps y a donné son consentement d'une voix unanime, & en applaudissant aux soins charitables de Sa Majesté, il a envoyé ordre à ces Tribunaux de se conformer au Reglement qui devoit se faire à ce sujet.

Il y avoit vers le milieu de Decembre un grand nombre de Vaisseaux enclavés dans les glaces à quelques lieues de Stockholm, ce qui a été fort préjudiciable aux intéressés.

Ce qu'on apprend des autres Pays du Nord est de

si peu d'importance, que nous n'y remarquons rien qui soit digne de l'attention de nos Lecteurs.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Le Parlement s'est assemblé le 16. Decembre à Westmunster, & a été encore prorogé jusqu'au 27. du mois suivant. On fut informé ce jour-là que la conference de Mr. Hop, Ministre d'Hollande, avec le Comte de Montijo, Ambassadeur d'Espagne, dont nous avons fait mention dans nôtre dernier Journal, pag. 68., roula sur un établissement qu'on parle de faire à Cadix d'une nouvelle Compagnie pour aller trafiquer aux Isles Philippines dans les Indes Orientales; & que ce fut aussi à cette occasion que le Comte de Montijo eut ensuite un long entretien avec le Chevalier Robert Walpole; mais on ignore encore si ces Ministres ont pris là dessus quelque résolution.

II. Mr. Douglas a été fait depuis peu Gouverneur du Fort St. Philippe dans l'Isle de Minorque, en la place du Colonel Montagu qui a été pourvû du Gouvernement de Hull dans le Comté d'York. Voici quelques autres emplois auxquels le Roi a encore nommés pendant le mois de Decembre. Celui de Maître de la poste generale, exercé jusqu'ici par Mrs. Edoüard Carteret & Harrison conjointement, est conféré au premier de ces Seigneurs qui en fera désormais seul les fonctions. Mr. Thomas Wentworth, Aide-Major General des Forces de Sa

Majesté,

Majesté , a été fait Colonel d'un Regiment d'Infanterie vacant par la mort du Colonel Coppe ; & Mr. Richard Onslow , Membre du Parlement pour Guilford , Capitaine dans le premier Regiment des Gardes à pied , & frere de l'Orateur de la Chambre des Communes , est nommé pour le remplacer dans sa Charge d'Aide-Major General. Mr. Pager, Gentilhomme de la Chambre du Roi , a été pourvû du Regiment d'Infanterie du feu Brigadier General du Bourgay , qui est sur la repartition du Royaume d'Irlande ; & tous ces Messieurs , de même que le Vicomte de Lymington , ont été depuis admis à baiser les mains de Sa Majesté , pour la remercier de ses marques de bonté & d'attention sur eux. Ce dernier a eu cet honneur pour avoir été fait Chef de Justice dans le Comté d'Eyre , & Garde de toutes les Forêts , Pates &c. du Roi au Nord de la Riviere de Trent , en la place du feu Comte de Harborough. C'est le Capitaine Cornwall qui est aussi nommé pour aller aux Indes Occidentales vers le commencement du Printems prochain avec cinq Vaisseaux de guerre , relever , comme de coutume , l'Escadre qui est actuellement sous le Commandement du Chevalier Chaloner Ogle ; & ces Navires seront incessamment mis pour cet effet en commission.

III. Les deux Envoyés de la Régence d'Alger partirent le 25. Decembre de cette Ville , pour aller s'embarquer à Portsmouth à bord du Vaisseau le *Hector* , qui doit les conduire à Alger ; le Gouvernement leur a assigné 2500. livres Sterlings avant leur départ. On assure que le départ du Capitaine Jean Reed , qui devoit aller de compagnie avec ces Envoyés , jusqu'à Tripoly , pour y résider en qualité de Consul du Roi , est différé jusqu'à nouvel ordre , quoiqu'on lui eut déjà remis les presens de Sa Majesté pour le Dey de cette Republique.

IV. Le Comte de Montrijo, Ambassadeur du Roi Catholique, informé par un Exprés de la nouvelle victoire remportée par les Espagnols sur les Infidèles près d'Oran, a fait chanter le *Te Deum* dans la Chapelle de son Hôtel, pour en rendre à Dieu de très-humbles actions de grâces; Son Excellence touchée d'ailleurs sensiblement de la mort qu'on lui a en même-tems annoncée du Marquis de Ste. Croix qui étoit son proche parent, a pris le grand deuil à cette occasion; mais si des avis qu'elle a reçu depuis, viennent à se confirmer, son deuil & la tristesse seront succédés d'une vraye joye, à laquelle toute l'Espagne auroit sujet de prendre part: Ils portent " qu'à la vérité le Marquis de Ste. Croix
 „ fut trouvé parmi les morts le lendemain de l'ac-
 „ tion qu'il y a eu devant Oran; que les Algériens
 „ en le dépoüillant s'étoient aperçus qu'il étoit en-
 „ core en vie, mais blessé en plusieurs endroits du
 „ corps; qu'ils le mirent là dessus sur un chameau,
 „ & le firent transporter à Alger, où ils en avoient
 „ un grand soin; aussi-bien que de Mr. de Valdecana-
 „ nas, autre Officier de distinction, qui n'étoit pas
 „ mort non plus, & qui fut trouvé de même blessé
 „ & couché dans le Champ de Bataille.

V. On est informé par ces derniers avis qui sont venus d'Espagne, que le Roy Catholique a continué pour trois années la Commission établie pour ajuster à l'amiable ce qui concerne les déprédations pendant la dernière rupture entre la Grande-Bretagne & l'Espagne; ainsi l'on a sujet de croire que Mr. Keene qui réside à Seville en qualité de Ministre du Roy, & qui a travaillé jusqu'ici dans cette affaire, fera aussi continué pour y mettre la dernière main. On apprend encore que le même Monarque a accordé une cédula pour la restitution d'un Bâtiment Marchand Anglois pris par un Garde-Côte Espagnol

gnol en Amerique ; ce qui fera aussi relâcher vraisemblablement un Vaisseau de Registre Espagnol dont un Navire de guerre, Anglois s'est emparé en presfaïlles.

VI. Les Commissaires nommés pour établir une Corporation en faveur des pauvres veuves d'Officiers de Mer, ayant prêté en cette qualité les sermens aux Sessions des Juges de Paix à Westmunster, s'assemblent tous les Samedis au Bureau de l'Amirauté, & cinq d'entr'eux forment le Comité.

VII. Le Comte de Wilmington, Président du Conseil, le Comte de Burlington, Mr. Arthur Onslow, Orateur de la Chambre des Communes, Mr. Horace Walpole, le Chevalier Baronnet Thomas Robinson, & plusieurs autres personnes de distinction, s'assemblerent le 26. Decembre, par ordre du Roy, au Palais de Westmunster, afin de choisir un endroit propre pour construire un Bâtiment spacieux pour y placer la Bibliotheque de Cotton, à l'usage du public, conformément à une Adresse que la Chambre des Communes presenta ci-devant à Sa Majesté ; & selon le plan du Comte de Burlington qui fut aprouvé, on fera ce Bâtiment au milieu du Jardin de Cotton. La Societé Royale de Londres est en possession de cette Bibliotheque. Robert Cotton, Chevalier Anglois, & qui s'est acquis beaucoup de reputation dans le XVII. siècle, par son érudition, & par l'amour qu'il a eu pour les livres, la dressa avec d'excellens manuscrits, restes précieux des Bibliotheques des Monasteres Anglois qui avoient échapés à eux qui pillèrent les Monastères sous Henri VIII. & que Cotton ramassa avec de grands soins & beaucoup de dépense.

VIII. Dans une Assemblée generale des Intereffés de la Compagnie des Indes Orientales, qui se tint le 20. Août dernier, on remit à délibérer sur
une

une partie du rapport que fit le Chevalier Mathieu Decker, l'un des Directeurs de cette Compagnie, du mauvais état de ses affaires, à l'Assemblée prochaine, qui se fit le 31. du mois de Decembre, comme on le verra ci-après. Les Directeurs proposerent aussi dans cette même Assemblée de réduire le dividend de 8. à 6. pour 100. par an; ce qui auroit effectivement passé alors, si on n'avoit pas jugé à propos d'attendre auparavant quel succès auroit la réduction de l'interêt des obligations de la Compagnie, & celui de la vente de ses marchandises à la St. Michel. Quant au premier article, on a déjà porté actuellement au Bureau de la Compagnie des obligations pour deux millions de livres sterlings, afin d'y être marquées à trois & demi pour cent. Et quant au second la dernière vente a rapporté un million 200. mille livres sterlings, outre cent mille livres sterlings qui sont venus du Commerce privé, & 70. mille mêmes livres, de l'or qu'on a apporté pour le compte de la Compagnie. Les Intereffés se flattent d'ailleurs qu'on obligera le Sr. Nash, ci-devant Supercargo à la Chine, à débourter au moins 60. mille livres sterlings; & que le Sr. Fazakerly sera aussi condamné à restituer une somme considerable, pour s'être emparé de quantité d'effets qui appartenoient à la Compagnie. En consideration de ceci, presque tous les intereffés sont convenus de faire régler le dividend à 7. pour 100. par an.

Le 31. la Compagnie tint son Assemblée generale, qu'elle avoit fixé à ce jour-là; les Directeurs y communiquerent d'abord plusieurs Reglemens qu'ils avoient faits pour prévenir les abus de ceux qui sont à son service, tant au-dedans qu'au dehors du Royaume; & ces reglemens approuvés, les Directeurs déclarerent encore à l'Assemblée qu'ils

qu'ils avoient procedé à la réduction de l'interêt des obligations de ladite Compagnie ; qu'on leur avoit rapporté pour plus de deux millions de livres sterlings sur le pied de trois & demi pour cent , pour le dividend de la demi-année qui écherra à Noël prochain ; mais étant nécessaire de sçavoir si les Directeurs devoient persister dans leur premiere opinion, sçavoir, que ce dividend ne devoit être que de trois pour cent , ils furent priés d'éclaircir cette affaire : Ils déclarent là-dessus qu'ils avoient pris en consideration depuis peu , la dernière vente des Marchandises , de même que la réduction de l'interêt, & toutes les autres circonstances de la Compagnie ; ce qui occasionna de grands débats : Néanmoins on agita ensuite la question, si le prochain dividend seroit de trois pour cent, mais elle passa à la négative, & l'on demanda qu'elle fût décidée par balotages.

Le même jour on proceda à la vente de 21. Vaisseaux de la Compagnie du Sud qui ont servi à la pêche de la Baleine , qui a toujours été plus nuisible que profitable à cette Compagnie ; ils furent vendus à l'enchere l'un portant l'autre 1350. liv. sterlings chacun, excepté le Bâtiment nommé *l'Industrie*, pour lequel il n'y eut point d'acheteurs, & ce sont les Hambourgeois qui ont acheté la plupart de ces Vaisseaux. Les Directeurs de la même Compagnie avoient appris avec plaisir quelques jours auparavant qu'on avoit découvert plusieurs transactions passées en 1720. par lesquelles des personnes qui n'y avoient aucun droit ont gagné clandestinement des sommes considerables qui appartoient à cette Compagnie, & entr'autres 20000. livres sterlings, sur quoi les Interessés fixerent au premier Janvier une Assemblée pour y prendre des
mesures

mesures plus précises pour découvrir & assurer ce qui leur appartient.

On procéda le 2. Janvier dans la maison des Indes Orientales au balotage sur la question dont on a parlé plus haut, si le dividend pour la demie année qui est échûe tout récemment, seroit de trois ou trois & demi pour cent ; il y eut 199. voix pour trois & demi & 88. pour trois, & le lendemain s'étant tenue encore une Assemblée générale, le Chevavier Decker qui y présidoit, en fit le rapport ; sur quoi le dividend fut fixé à trois & demi pour cent.

IX. Des avis d'*Ipswich* dans le Comté de Suffolk, portent que les nommés Bexley & Roundery, qui ont été à la tête de plus de 500. fraudeurs de Douane, y ont enfin été saisis par les Officiers de la Douane, assistés d'un Détachement de Dragons. Le Gouvernement avoit mis sur eux des recompenses ; sçavoir, cent livres sterlings pour quiconque arrêteroit le premier, & 50. pour le dernier.

X. D'autres qu'on a reçus depuis, envoyés à la Cour par Mr. Sollicoffer, Consul Anglois résidant à *Tetuan*, font mention d'un événement également singulier & tragique : Voici ce que c'est. Lui Consul étant allé à Mequinez reclamer un Vaisseau de la Grande-Bretagne, que les Corsaires de Salé avoient pris & conduit dans leur Port, ayant entre autres 73. Portugais sur son bord qui ont été faits esclaves ; mena avec lui un Rabin Juif, nommé Salomon Namias, entendant parfaitement bien la Langue Arabe, & qui étoit à Salé depuis près de quatre ans, comme Facteur de quelques Marchands de sa Nation. Peu après leur arrivée, ils furent tous deux admis à l'Audience du Roy Muley-Abdalah : Le Rabin prit la parole, & reclama la prise
Angloise

Angloise en des termes fort vifs. L'Amiral Perez, qui étoit revenu depuis quelque-tems de son Ambassade d'Hollande, tint après l'Audience un Conseil à ce sujet; on n'y décida rien; mais le Rabin y fut accusé " d'avoir donné des avis à Gibraltar „ & ailleurs des Corsaires qu'on équipoit à Salé ; „ ce qui avoit empêché ces Pirates de faire un plus „ grand nombre de prises. „ Cette accusation ayant été confirmée par les intéressés à l'armement des Corsaires, le Roy le condamna à être brûlé vif. Les autres Juifs qui sont en grand nombre dans ces quartiers-là, informés de cette Sentence, offrirent d'abord à ce Prince 40. mille ducats pour la vie de leur cher Salomon Namias; mais il ne voulut y faire aucune attention, à moins que ce Rabin n'embrassât la Religion Mahométane; ce qu'ayant refusé de faire, il fut exécuté sur le champ. Les Juifs retournerent au Prince pendant l'exécution, & lui offrirent derechef 4000. ducats, seulement pour avoir la liberté d'enterrer les os de leur confrere; mais cette demande n'eut pas un meilleur effet que la précédente. On entretint même le feu, à leur plus grand creve-cœur, pendant trois jours consécutifs, pour que les chairs & les os de Namias fussent entierement réduits en cendres. Ensuite le Roy envoya à Salé un Détachement de Troupes réglées, pour se saisir à son profit de tous les effets du Rabin. Par-là ses principaux vont souffrir une perte considerable.

On apprend depuis que la femme de cet infortuné Juif a perdu l'esprit, sur l'avis qu'elle avoit reçu du triste sort de son époux; que le Consul Anglois a reçu ordre de sortir incessamment des Etats du Roy Muley-Abdalah; & que les Saletins ont actuellement en Mer seize petits Corsaires, dont

la plupart sont allés croiser vers les Isles Canaries, & le reste sur les Côtes de Portugal.

XI. *Hollande. La Haye.* Mr. de Meinershagen, qui a occupé ici pendant quelque-tems le poste de Résident du Roi de Prusse, ayant été nommé pour aller en la même qualité à la Cour de Suede, partit sur la fin de Decembre pour s'y rendre par Berlin; il eut auparavant, son Audience de congé des Etats-Generaux qui lui firent le present ordinaire d'une chaîne d'or avec sa médaille. C'est Mr. Masch, Envoyé Extraordinaire de ce Prince, qui menage à present les affaires de Prusse; il confere souvent avec les Seigneurs de la Régence sur des matieres que l'on dit d'importance, & depuis peu il leur a presenté un mémoire; mais on en ignore encore le contenu.

Par la mort toute récente de Mr. de Perzin, les Charges de premier Président & de Stadhouder du Conseil Souverain des Fiefs de Brabant & du Pays d'Outre-Meuse, étant venues à vaquer, Leurs Hautes Puissances les Etats-Generaux disposerent le 3. Janvier de la premiere en faveur de Mr. Jean Schot, qui étoit le plus ancien Membre de ce Conseil, & confererent la seconde à Mr. Jacques Arent, Baron de Perpouchie, Seigneur d'Elvaersdyk, &c. qui ont depuis prêté le serment de fidelité ordinaire pour leurs nouveaux Emplois; elles ont aussi élu, dans une de leur Assemblée, Mr. François de Miréll, Ancien Bourguemaitre de la Brille, Receveur de leurs Domaines dans cette Ville là & son District, en la place de feu Mr. Jean Deym.

Le 12. le Baron de Wachtendonk, Conseiller Privé de l'Electeur Palatin, arriva à la Haye, pour en partir dans peu de jours, afin de s'aller embarquer sur la Meuse, à bord d'un Yacht, qui doit le transporter à Londres, où il va en qualité d'Envoyé

Extraor-

des Princes Ec. Fevrier 1733. 141
Extraordinaire de Son Altesse Serenissime Electo-
rale.

Après que Leurs Hautes Puissances eurent repris le 13, leur séance ordinaire depuis leur dernier ajournement, plusieurs Ministres étrangers confèrent, chacun à part, avec le Comte de Wassenaar, qui présidoit à l'Assemblée pour la Province d'Hollande.

Comme la nouvelle des vers que nous dîmes le mois passé s'attacher, & même transpercer les Vaisseaux & les pilotis dans les mers de cet Etat, ne s'est pas confirmée, on a tout lieu de la revoquer en doute.

XII. *Pays-Bas.* Le 13. Decembre on celebra à *Bruxelles* avec magnificence l'anniversaire de la naissance de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante: Il y eut à ce sujet grande fête à la Cour; & Son Altesse Serenissime fit distribuer les presens ordinaires à son Confesseur & à 53. jeunes filles qui est le nombre de ses années: Elle a depuis disposé de la Chaire vacante de Professeur en Histoire en cette Cour, en faveur du Gouverneur des deux fils aînés du Comte de Harrach, nouveau Grand Maître de la Maison & son premier Ministre: elle a déclaré aussi Echevins de Namur, leur vie durant, Mr. Van Kessel qui en étoit ancien Echevin, & Mr. Henselin, fils du Major de cette Ville; & Mr. Gryspere, Pensionnaire d'Ostende, a été pourvû par cette Princesse de la Charge de Greffier de la même Ville, qu'avoit ci-devant feu Mr. Fernandez.

La Noblesse, & generalement tout ce qu'il y a de personnes de distinction à *Bruxelles*, allerent le premier Janvier complimenter la Serenissime Archiduchesse, sur le nouvel an; Elle les reçut toutes d'une maniere fort gracieuse, & s'est ensuite renduë à l'Eglise des Peres Jezuïtes, où Elle a assisté

avec la piété ordinaire au service divin.

Son Altesse Serenissime a établi une Commission; pour prendre connoissance, & même terminer un differend qui regne depuis quelque tems entre les Députés des trois Etats du Comté de Namur : Ils se sont rendus en cette Ville à l'occasion de ce démêlé, où ils se tenoient encore le 8. Janvier, qu'ils reçurent ordre de produire, dans un tems fixé, les pieces necessaires, afin qu'on pût mettre fin à leur affaire. Ceux de Flandres étoient pour lors arrivés ici pour presenter au Gouvernement le cahier de leur Province, au sujet du subsidé de cette année, dans lequel ils ne sont, dit on, pas taxés si haut que les années précédentes.

Un fameux procès qu'il y a eu pendant plus d'un siècle devant la Chambre de Wetzlar, entre les Familles de Löwestein & de Stolberg, étant terminé depuis peu en faveur de la dernière, le Comte Regnant de Stolberg s'est déjà adressé à l'Archiduchesse Gouvernante pour avoir l'aprobation de la Sentence renduë à son avantage, & selon laquelle il doit être mis en possession de diverses Seigneuries d'un grand revenu, situées dans la Province de Luxembourg.

Par des Lettres de Vienne on apprend que le Comte Frederic de Harrach, fils aîné du Viceroi de Naples, y reçut le 23. Decembre l'Acte par lequel Sa Majesté Imperiale le constituë Grand Maître & premier Ministre de la Serenissime Archiduchesse Gouvernante de ces Pays; que le 3. Janvier ce Seigneur prêta serment de fidelité dans un Conseil d'Etat tenu par l'Empereur; qu'il y prit séance en qualité de Membre actuel; & que le 6. après-midi Son Excellence partit pour se rendre à la Cour de son Altesse Serenissime; de sorte qu'on a lieu de l'attendre incessamment, pourvû qu'elle ne soit pas chargée de s'acquitt-

des Princes &c. Fevrier 1733. 143
s'aquittet en passant, de quelques Commissions de
l'Empereur, dans certaines Cours de l'Empire, comme
le bruit en a couru.

ARTICLE VIII.

*Qui contient les Naissances, Mariages &
Morts des Princes & autres Personnes
illustres, depuis le mois dernier.*

N*aissances.* La Marquise de Ste. Croix, veuve,
selon toute aparence, du Marquis de ce nom,
Gouverneur d'Oran, qu'on dit avoir été tué dans
l'action du 21. Novembre dernier près de cette
Place, accoucha heureusement d'une fille à Seville
trois jours après être revenuë d'Afrique, où elle
étoit allée joindre le Marquis son Epoux.

La Vicomtesse de Bruxelles est aussi accouchée
d'un fils à Bruxelles, que le jeune Prince Hereditaire
de Sultzbach & la Duchesse Douairiere d'Ar-
remberg on tenu sur les fonts de Baptême.

On mande d'Anvers que la femme d'un Payfan,
du district de cette Ville, est accouché depuis peu
d'un quinzième garçon sans avoir eu aucune fille;
cas extraordinaire, & dont on n'a, peut-être, pas en-
core vû d'exemple.

II. Mariages. Le Duc de Hoftein, fils du Duc
de Tallard âgé seulement de 16. ans, épousa le
22. Decembre Mademoiselle de Prie, qui n'en a que
quinze. L'Archevêque de Rouën fit la ceremonie
de benir ce Mariage dans la Chapelle du vieux
Louvre à Paris, en presence du Cardinal de Ro-
han, & des Parens des deux côtés, que Son Emi-
nence traita ensuite très-splendidement à dîner, avec
plusieurs autres personnes de distinction. La dot de

cette nouvelle mariée consiste en 85000. livres par an; la Toilette est estimée 200. mille livres; & l'on fait monter à un million la valeur de ses Joyaux.

La nuit du 29. au 30. Mr. Herault, Lieutenant General de Police, Conseiller d'Etat du Roi de France, &c. épousa en secondes nœces dans la même Ville, Mademoiselle Moreau de Sechelles, fille de l'Intendant de Flandres, qui n'est âgée que d'environ 18. ans.

Mr. Etienne Pointz, Gouverneur du Duc de Cumberland, avoit épousé le jour précédent à Londres Mademoiselle Mordaunt, & le Roi pour honorer ce Mariage, porta ce jour-là des faveurs avec la Reine & toute la Famille Royale.

Mr. Robert Graham de Southwamborough dans le Comté de Hamp, a épousé aussi dans la même Ville Madame la Comtesse de Londonderry.

On parle d'un autre mariage qui pourra, peut-être, avoir lieu dans peu; c'est celui du Lord Charles, fils du Duc de Berwick, avec Mademoiselle de Brissac.

III. *Morts.* Le 5. Decembre mourut à Vienne la Comtesse Epouse du Comte Guy d'Althan, Grand Ecuyer de l'Empereur.

La mort enleva peu de jours après dans la même Ville Don Philippe Rocabert, Colonel Commandant du Regiment de Cuirassiers de Cordoïe, à l'âge d'environ 114. ans, & après avoir donné en diverses occasions de grandes marques de sa capacité dans l'art militaire, & de son zèle pour l'Auguste Maison d'Autriche.

Other Windford Hickman, Comte de Plymouth, & Baron Windsor de Bradenham, mourut aussi vers le même tems à la Terre de Hewel dans le Comté de Worcester en Angleterre, âgé de 25.

des Princes &c. Fevrier 1733. 145

ans. Il laisse un fils unique, héritier de ses titres & de ses grands Biens, qui n'a que 18. mois.

Le Marquis d'Angelis, Prieur des Chevaliers de l'Ordre de St. Etienne, est mort à Rome; & le fils unique du Duc de Saxe-Weymar, dans la résidence du Prince son Pere.

Mr. Woodes Rogers, Gouverneur de l'Isle de la Providence en Amerique, qui est sous la Domination de la Grande-Bretagne, y mourut, suivant les derniers avis venus de ce Pays-là, le 22. Juillet dernier.

Le 18. Decembre mourut à Paris Mr. Germain de la Chataigneraye, Abbé Commandeur des Abbayes de Thiers & de Torigny. Mr. Delisquen de Villemeneust, Brigadier & Commandeur de l'Ordre de St. Louis, est aussi |décédé dans la même Ville.

Mr. François Trevisani, Evêque de Verone; Prélat qui a été récommandable pour son grand génie, est mort dans son Diocèse.

Joseph - Jean - Adam Prince de Lichtenstein, Chef de cette illustre Maison, a payé le même tribut à la nature, âgé de 43. ans, à Felsbourg en Moravie; laissant un fils & deux filles: Ce défunt Prince étoit aussi Prince de Nicolsbourg, Duc de Troppan & de Jagersdoiff, Comte de Ritberg, Conseiller Intime d'Etat de l'Empereur, Chambellan de la Clef d'or, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier de la Toison d'or &c.

Mr. Lepel, General au service du Roi de Prusse, & Gouverneur de Custrin, y est mort.

Dame Marie Howard, veuve du Lord Thomas Howard de Werksop, & mere du Duc de Norfolk, dont nous allons aussi annoncer la mort, mourut le 20. à Londres dans un âge avancé; & son corps a depuis été transporté à Arundell dans le Comté de Suffex, qui est le lieu de la sepulture ordinaire
de

de cette Famille. La Comtesse de *Sutherland* est aussi morte dans la même ville.

Le lendemain le Comte d'Eril, Marquis de *Fuença-Grada*, Baron d'Arcau, Grand d'Espagne &c. mourut à Vienne en Autriche dans la cinquante-deuxième année de son âge; de même que la Comtesse Marie-Joseph de *Walmerodt*, née Comtesse de *Kuffstein*.

La petite verole, qui regne encore à Paris, y emporta le 26. au matin le Duc d'Alincourt, fils du Duc de *Villeroi*: Il ne laisse à la Duchesse sa veuve qu'un fils unique, âgé seulement de huit à dix mois, & qui va être l'héritier de la Maison de *Villeroi*.

Le même jour la mort enleva à la Haye Mr. *Cunningham*, Colonel d'un Regiment Ecossois, qui est au service des Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies.

Dame Marie-Nicole de *Hoffelise*, Epouse de Mr. *Mahuet*, Comte de *Lupcourt*, Conseiller-Secretaire d'Etat de Son Altesse Royale le Duc de *Lorraine*, mourut le 27. à *Nancy*.

Le 2. du mois suivant Mr. *Jean-Ignace de Cleron d'Hauflonville*, Grand Maître de l'Artillerie de *Lorraine*, termina dans la même Ville une carrière de 67. ans.

Le lendemain *Thomas Howard*, Duc de *Norfolk*, Comte d'*Arundell*, &c. Grand Maréchal Héritaire d'Angleterre, premier Duc, Comte & Baron du Royaume, après le Sang Royal, mourut à Londres de consommation, âgé de 49. ans, son corps, de même que celui de Madame sa mere, a depuis été transporté à *Arundell*, pour y être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres. Comme ce Seigneur n'a point laissé d'enfans à la Duchesse sa veuve, qui est fille unique du Chevalier-Baronet *Nicolas Shirburne*

des Princes &c. Fevrier 1733. 147

Shitburne de Stonihurst dans le Comté de Lancastel, c'est Mr. Edoïard Howard son frere unique qui lui succede dans ses titres & dans ses biens.

Mr. Guillaume de Perzin, premier Président & Stadhouder du Conseil Souverain des Fiefs de Brabant & du Pays d'Outre-Meuse, mourut le même jour 3. Janvier, à *La Haye*.

Dame François-Herbert de Powis-Montgomery, veuve du Marquis de Seaford, Pair Ecoïlois, est aussi morte à Paris.

Le Chevalier Adam Coulugh, Gentilhomme Irlandois Catholique-Romain, & l'un des plus habiles Jurisconsultes de son tems, a payé à Londres le même tribut à la nature; son corps fut inhumé le 7. dans le Cimetiere de la Paroisse de St. Giles des Champs. Le poile étoit porté par le Comte de Strafford, le Lord Delvin, le Lord Kilmeir, Mrs. Guillaume Clifton, Richard Fitzgerald, & Hale; & le deüil étoit mené par Mr. George Bagnall.

Madame Corsini, mere du Sénateur Alberti, est morte à Florence; & le fils aîné de Don Jean Bernard d'Espoletta, Envoyé Extraordinaire d'Espagne à Genes, est aussi mort dans cette Ville d'une inflammation de poitrine.

La mort enleva encore au commencement de Janvier à Milan le Comte d'Archinto, Grand d'Espagne & Chevalier de la Toison d'or; Mr. d'Orter Grand Drossart de Carelskroon en Suede, qui y est mort dans la 87. année de son âge; Mr. de Czaki General-Major au service de l'Empereur, & Colonel d'un Régiment de Hussars; le Baron de Stade, Ministre du Roy de Suede à Ratisbonne, pour la Pommeranie; le Lord Guillaume Patson, Comte d'Yarmouth, qui a fini ses jours dans le Comté de Surrey en Angleterre; & le Comte Adam de Hompesch, frere du Comte de ce nom, qui est General de

de la Cavalerie de l'Etat d'Hollande : Ce Seigneur, mort à sa Terre de Hemmersbach, étoit General-Major de l'Infanterie des Seigneurs Etats-Generaux, & Capitaine dans le Regiment du Prince Royal de Prusse, au service de L. H. P.

Voici encore une mort peu commune dans le siècle où nous vivons, arrivée le 18. Decembre à Lignaskea dans le Royaume d'Irlande, en la personne d'un nommé Guillaume Leland, qui y mourut dans la 141. année de son âge. Ce vieillard a conservé sa vûë & sa mémoire jusqu'à la fin de ses jours. Peu avant sa mort il avoit lui-même raconté à diverses personnes qu'il étoit né en 1593. à Warrington en Angleterre ; qu'il se souvenoit encore fort bien du Couronnement du Roy Jacques premier en 1602. ; qu'il avoit vécu à Warrington jusqu'en 1664. ; qu'alors il passa en Irlande ; & qu'il n'avoit jamais été malade.

On mande aussi de Palmela en Portugal, que trois hommes nommés Brittes Rodrigues, Antoine Corez, & François Cordeyro y étoient morts dans le même mois, le premier âgé de 123. ans, le second de 115. & le troisième de 104.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Fevrier 1733.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	79
ARTICLE I. <i>Espagne & Potrugal.</i>	96
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	101
ARTICLE IV. <i>France.</i>	109
ARTICLE V. <i>Allemagne & Turquie.</i>	117
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>	118
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande & Pays- Bas.</i>	132
ARTICLE V. <i>Naissances, Mariages & Morts</i>	143



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ &c. Rex, Archidux Austriæ: Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ, & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis: quòd cum Augustæ Majestatis Nostræ Imperialis Clementiæ Noster, Sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER Bibliopola & Typographus Luxemburgensis demississimè supplicaverit, ut Privilegium impressorium, quod eidem pro libello mensuario, cui titulus: *La Clef du Cabinet* in idiomate Gallico anno millesimo septingentesimo decimo sexto die decima Februarii ad decennium clementer impertiti sumus, ob lapsum temporis adhuc ad sexennium benignè extendere dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopægis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos libel-

los per sex annorum spatium ab hodierna die con-
putandum, in Sacro Romano Imperio, Regnisque
ac dirichibus nostris hæreditariis simili aut alio
typo, vel formâ, aut sub quovis alio prætextu re-
cudere vel aliò recudendos dare, alibive impressos
apportare, vendere, vel distrahere clam vel palam
citra voluntatem & absque prænominati ANDREA
CHEVALIER, ejusve hæredum, expresso & in scrip-
tis obtento consensu præsumat; si quis verò inter-
dictum hoc nostrum Cæsareum violare aut trans-
gredi ausus fuerit, cum non modo ejusmodi ex-
emplaribus peiperam quippe recusus & adductis à
supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubi-
cumque sive propriâ autoritate, sive Magistratûs
auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœna
insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro
Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decerni-
mus irremissibiliter mulctandum, dummodo tamen
præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperiû
Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant,
ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Area-
nam nostram Cancellariam Imperialem Auilicam
tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur.
Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sa-
crique Imperii & Regnorum ac Dominiorum no-
strorum hæreditariorum subditis & fidelibus di-
lectis cujuscumque statûs, gradûs ordinis aut dignita-
tis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus,
præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque Jus
& Justitiam administrantibus, ne quemquam Pri-
vilegium hoc nostrum temerè & impunè transgredi
patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ
plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: qua-
tenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint.
Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscrip-
tarum, & Sigilli nostri Cæsarei appensione muni-

~~anno~~ Datum in Civitate nostra Vienna die vige-
sima Martii, anno millesimo septingentesimo vicesi-
mo septimo, Regnorum nostrorum Romani decimo
sexto, Hispanicorum vicesimo quarto, Hungariorum
& Bohemici verò pariter decimo sexto.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. FRID. CAR. COM. DE
SCHONBORN.

Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ
Majestatis proprium.

P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.

